Rapport financier 2021

Cerp Rouen · Oxypharm · les pharmaciens associés · Isipharm · Centrale des Pharmaciens · Eurolease

astera

Rapport de Gestion

6 Répartition

Sanastera 8
Répartition France 9
Répartition Allemagne 11
Répartition Belgique 12

13 Sophese

14 Soins à la personne

Oxypharm 16
Laboratoires Médilis 18

20 Solutions à l'officine

Isipharm 22
Eurolease 24
Le réseau « Les Pharmaciens Associés » 25
Le Réseau Santalis 27
CERP Rouen Formation 28

30 Solutions à l'industrie

Eurodep 32
Eurodep Pharma 34
Première Ligne 35
La Centrale des Pharmaciens 36

38 Rapport d'activité

Exercice 2021 40
Modification de présentation et de méthode d'évaluation 42
Evènements post-clôture 42
Gestion des risques 42
Activités en matière de recherche et de développement 43
Information sur les délais de paiement 46
Informations portant sur les titres de la société 47
Prises de participations significatives et prises de contrôle 48
Charges non fiscalement déductibles 48
Informations sociales 49

50 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la Direction Générale 52
Mandats exercés 53
Gouvernance de la coopérative 56

58 Déclaration de Performance Extra-Financière

(Sommaire)

ASTERA 100% PHARMACIENS

Assemblée générale

du 10 juin 2022

Ordre du jour 64

Projet de résolutions 66

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31.12.2021 70

Compte de résultat consolidé au 31.12.2021 72

Annexe aux comptes consolidés 73

Rapport des Commissaires aux Comptes 94

Comptes sociaux

Bilan au 31.12.2021 98

Compte de résultat au 31.12.2021 100

Annexe aux comptes annuels 101

Rapport des Commissaires aux Comptes 110

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes 112

ASTERA 100% PHARMACIENS

Rapport de Gestion

Rapport de Gestion

astera

ASTERA 100% PHARMACIENS

Rapport de Gestion

Répartition

Maîtriser l'approvisionnement de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations,
le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.

astera

Le Groupe Sanastera S.p.A., composé essentiellement des activités française, allemande et belge de répartition pharmaceutique ainsi que de trois filiales du Pôle Solutions à l'officine (CERP Rouen Formation SAS en France, LPA Santalis et H & T en Belgique), réalise au 31 décembre 2021 un chiffre d'affaires de 10 500,4 M€ en progression de + 10,8% par rapport à l'exercice précédent et un résultat net de 53,0 M€ contre 32,2 M€ en 2020.

Le chiffre d'affaires réalisé par ce Groupe en 2021 a bénéficié d'une hausse de + 12,8% en Allemagne, + 8,9% en France et + 3,5% en Belgique.

Le résultat d'exploitation passe de 52,8 à 75,9 M€ soit une augmentation de 23,1 M€. Cela s'explique par l'amélioration de la rentabilité d'exploitation en Allemagne (+ 12,6 M€), en France (+ 11,2 M€) et en Italie (+ 0,1 M€) tandis que la Belgique a enregistré une régression de sa rentabilité d'exploitation (- 0,8 M€).

La contribution de chaque pays au compte de résultat consolidé de Sanastera est la suivante :

En M€	France	Allemagne	Belgique	Italie	Total 31.12.2021	Total 31.12.2020
Chiffre d'affaires net	4 216,5	5 884,0	399,9	-	10 500,4	9 475,4
Résultat d'exploitation	36,7	39,7	(0,2)	(0,3)	75,9	52,8
Résultat financier	5,3	(4,3)	(0,2)	-	0,8	(3,3)
Résultat courant avant impôts	42,0	35,4	(0,4)	(0,3)	76,7	49,5
Impôts	(12,1)	(11,1)	(0,3)	(0,2)	(23,7)	(17,3)
Résultat net	**29,9**	**24,3**	**(0,7)**	**(0,5)**	**53,0**	**32,2**

Les comptes consolidés du Groupe Sanastera sont établis en normes IFRS (International Financial Reporting standards).

La variation des capitaux propres du groupe en IFRS (en M€) est la suivante :

	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux propres à l'ouverture	**610,3**	**598,4**
Résultat de l'exercice	53,0	32,2
Distribution de dividendes	(19,4)	(19,4)
Autres variations	4,7	(0,9)
Capitaux propres à la clôture	**648,6**	**610,3**

Le Groupe affiche une variation nette positive de ses capitaux propres de 38,3 M€ sur l'exercice 2021. ■

CHIFFRES CLÉS

10,5 Md€ Chiffre d'affaires

+ 53,0 M€ Résultat net

Expertise et proximité

CERP Rouen se définit comme un grossiste-répartiteur de proximité. Ses 32 agences sont le garant d'une liberté de prescription et de délivrance. Un choix qui permet au pharmacien d'officine de conserver un rôle incontournable dans la distribution du médicament.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact négatif sur l'activité des pharmacies et donc du secteur de la répartition pharmaceutique, l'année 2021 a connu un essor important en lien notamment avec la hausse de la part des produits chers. Comme pour l'année 2020, dans ce contexte difficile, la répartition pharmaceutique a été cette fois-ci sollicitée pour la distribution des vaccins contre le COVID-19. Cette activité a généré pour l'ensemble du secteur une activité supplémentaire et des revenus complémentaires. Le nouvel arrêté de marge du 14 septembre 2020, avait modifié favorablement la marge des répartiteurs pharmaceutiques pour les médicaments remboursables. Cet arrêté comprenait une nouvelle structure de marge dite « mesure d'urgence liée à la crise Covid-19 » applicable du 30 septembre 2020 au 31 janvier 2021 ayant un impact positif pour l'ensemble de la profession de l'ordre de 30 M€. La seconde structure de marge applicable au 1er février 2021 a eu un impact favorable pour l'année 2021, combiné à celui de la mesure précédente sur le seul mois de janvier, de l'ordre de 40 M€ pour l'ensemble de la profession. Enfin, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a entériné une baisse de 1,75% à 1,5% du taux applicable sur la première tranche de l'assiette de la contribution sur les ventes en gros pour les grossistes-répartiteurs constituée par le chiffre d'affaires hors taxe réalisé au cours de l'année civile. Cette deuxième mesure, tant attendue depuis plusieurs années par la profession et qui fait suite à la mise en place d'une nouvelle structure de marge, traduit la reconnaissance de la valeur de l'activité des répartiteurs pharmaceutiques et de leur engagement quotidien d'acteur indispensable de santé publique, particulièrement mis en exergue en cette période de crise sanitaire. Cette mesure d'application rétroactive au 1er janvier 2021, représente également un impact positif pour l'ensemble de la profession de l'ordre de 30 M€ et doit contribuer à assurer le maintien, avec le même niveau d'exigence de qualité, de la mission essentielle d'approvisionnement des médicaments sur l'ensemble du territoire national réalisée par les acteurs de la répartition.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2021 une forte hausse de 6,49%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 18,8 Milliards d'€ contre à 17,7 Milliards d'€ en 2020.

Chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT) Évolution du chiffre d'affaires en %

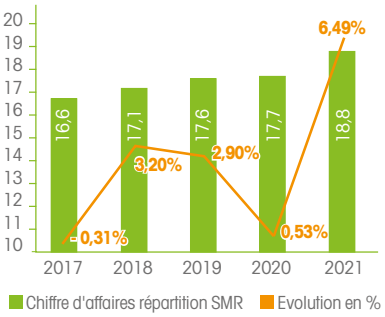

Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2021, le chiffre d'affaires des ventes de médicaments en France est en hausse de 7,62% soit 22,5 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 20,9 Milliards d'€ en 2020.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-dessous. On note une hausse plus importante du chiffre d'affaires de l'ordre de 13,8% des ventes directes en lien avec la demande générée par la crise sanitaire concernant les produits d'hygiène et de protection.

Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)

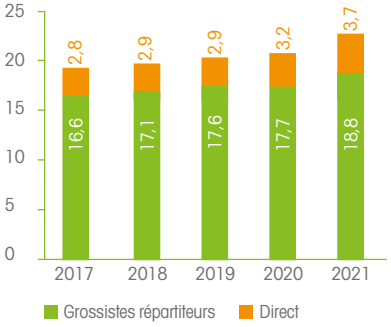

Evolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en baisse sur 2021 à 6,51% contre 6,60% en 2020. Elle est impactée par la fin de la mesure d'urgence au 31 janvier 2021 liée à la crise Covid-19 et par la hausse de de la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,96% en moyenne sur 2021) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients. ■■■

Marge brute SMR

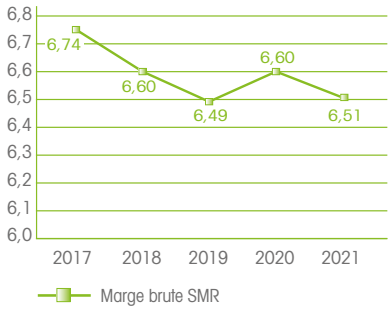

CERP Rouen SAS

Le chiffre d'affaires brut répartition enregistre sur l'exercice 2021 une hausse de 8,76% pour atteindre 4 192 959 K€ Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistre une hausse de 8,93% entre 2020 et 2021 et s'élève à 4 319 100 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,24 point sur 2021.

Les remises commerciales sont en hausse de 7 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS est quasi stable à 41,9 M€ sur l'année 2021.

Contribution sociale en millions d'euros

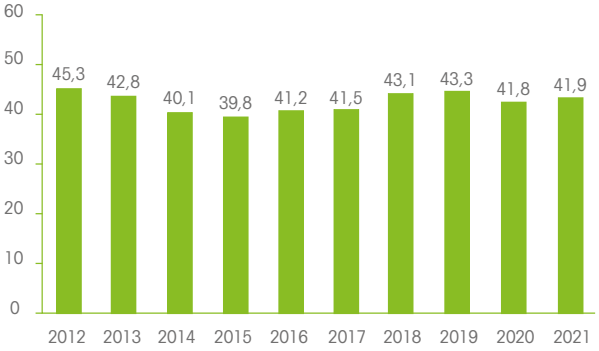

Compte tenu de ces 3 éléments cumulés, on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,19 point qui atteint 4,58%. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2021 comparé à 2020 et s'élève à 5,50%.

Les frais généraux hors éléments exceptionnels sont en légère baisse à 1,49% du chiffre d'affaires brut en 2021.

Les charges de personnel sont globalement stables en valeur et représentent 2,62% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,78% en 2020.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 6,4 M€.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 41,9 M€ en hausse de 6,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif à + 2,3 M€ portant ainsi le résultat courant à 44,1 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,3 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 27,8 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 12,7 M€. ■

Utilisation de la marge brute : **356,5 M€ en 2021**

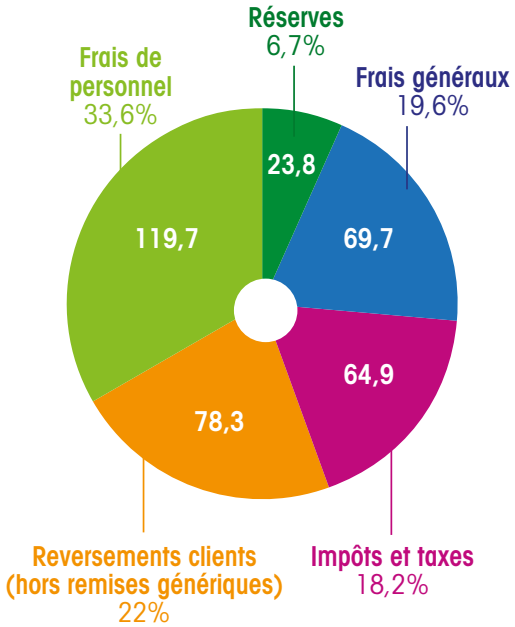

CHIFFRES CLÉS

4,3 Md€	Chiffre d'affaires
+ 27,8 M€	Résultat net

Le marché

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'innovation constante, le marché pharmaceutique allemand est fondamentalement un marché en croissance, mais les mesures de politique de santé neutralisent cette croissance naturelle. On constate également le développement des circuits de distribution alternatifs, comme la vente directe (entre le fabricant et la pharmacie) ou la vente par correspondance. De ce fait, l'évolution du marché de la répartition pharmaceutique allemand sur l'année 2021, en prix de vente pharmacie, s'élève à + 1,6 Milliard d'€ soit une hausse de 4,64%, inférieure à celle de l'an dernier, pour atteindre un total de 36,2 Milliards d'€.

Chiffre d'affaires en milliards d'euros (Prix net pharmacie) Évolution du chiffre d'affaires en %

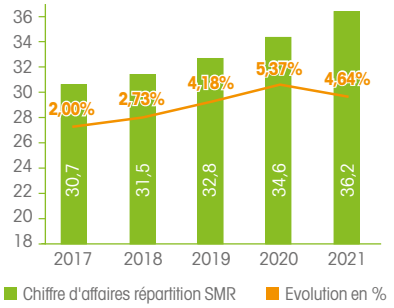

Cette hausse des ventes est majoritairement liée à celle du segment des médicaments de prescription qui représente 84,8% du marché et s'élève à 30,7 Milliards d'€ en 2021. Le segment des produits OTC est quant à lui stable sur 2021 et celui des autres produits est en hausse de plus de 10 points en raison notamment de la forte demande d'équipement de protection individuelle liée à la pandémie du COVID-19.

Structure des ventes en milliards d'euros (Prix net pharmacie)

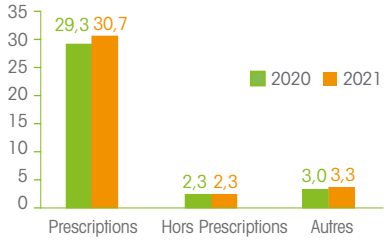

Au 31 décembre 2021, neuf grossistes-répartiteurs sont actifs en Allemagne avec un modèle de distribution classique et un total de 105 établissements dans toute l'Allemagne qui approvisionnent les pharmacies dans leurs zones de livraison respectives. Compte tenu de l'offre importante, chaque pharmacie peut être approvisionnée par plusieurs grossistes pharmaceutiques traditionnels, mais aussi directement via l'industrie pharmaceutique ou via un grossiste avec un modèle de distribution alternatif.
Outre le nombre de livraisons quotidiennes, la qualité de service et les prestations complémentaires proposées, la concurrence en Allemagne se fonde principalement sur le montant des remises accordées aux pharmacies par les grossistes-répartiteurs.

Ainsi, l'année 2021 est toujours caractérisée par une concurrence accrue entre les acteurs du marché et un niveau élevé de remises accordées aux pharmaciens. Cette année encore la marge moyenne des répartiteurs a poursuivi sa chute en atteignant 2,53%, cette baisse est principalement liée à la part toujours plus croissante des produits chers à faible marge.

Marge moyenne en %

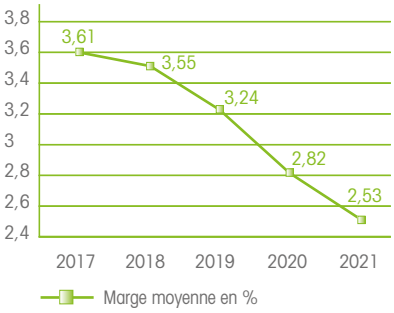

Sanacorp Pharmahandel GmbH : activité 2021

Avec un total de 5 511 347 K€ comparé à 5 218 025 K€ en 2020, le chiffre d'affaires net 2021 est en hausse de 5,62%. Cette hausse du chiffre d'affaires est supérieure à l'évolution du marché (+ 4,64%).
La marge brute est en baisse à 3,98 % sur 2021 comparé 4,29 % en 2020, celle-ci est impactée par la hausse du volume de vente des produits chers et de la dépréciation des produits en lien avec la pandémie. Après prise en compte des autres produits d'exploitation fortement impactés par la rémunération pour la livraison des vaccins et accessoires connexes dans le cadre de la vaccination nationale pour un montant de près de 28 M€, le revenu opérationnel de la société est passé de 259 520 K€ en 2020 à 281 999 K€ soit une hausse de 8,66 %.

Les charges de personnel d'un montant de 128 298 K€ sont en hausse de 5,84% comparé à 2020. Les autres charges d'exploitation sont en hausse de + 4,15% et passent de 105 845 K€ en 2020 à 110 239 K€ en 2021, cette hausse est principalement liée à celle des coûts de transport ainsi qu'aux coûts informatiques. Les dotations aux amortissements et dépréciations sont en hause de 450 K€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève fin 2021 à 34,9 M€ en hausse de 10,5 M€ par rapport à 2020.

Après prise en compte du résultat financier en baisse à 3,9 M€ et de l'impôt en hausse de 3,7 M€, le résultat net 2021 s'élève à + 21,6 M€ contre + 13,3 M€ en 2020. ■

CHIFFRES CLÉS

5,5 Md€
Chiffre d'affaires

+ 21,6 M€
Résultat net

RÉPARTITION BELGIQUE

L'année 2021 a vu le marché belge de la répartition croître de + 2,5%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de + 3,14% portant ainsi sa part de marché à 10,4%.

Les faits marquants de l'exercice

En 2021, CERP SA a su profiter d'un marché globalement favorable quoiqu'imprévisible et parvient à générer de bons résultats. La principale difficulté est liée au contexte épidémique : le caractère imprévisible de la demande a compliqué les approvisionnements et la gestion des stocks. Le premier semestre a été marqué par une activité modérée. La vente de produits liés à l'épidémie de COVID tels que les autotests a apporté une nouvelle dynamique lors de la seconde moitié de l'exercice.

L'activité répartition de CERP SA s'est dotée en 2021 du Système Mobile Embarqué (SME) : une solution multimodale de picking assistée par un système vocal. Les préparateurs de commande seront désormais équipés d'un dispositif comprenant un terminal mobile, un casque et une bague leur permettant de scanner les produits lors de la phase de préparation. L'objectif de cette solution est de renforcer la qualité de préparation, de fournir un gain de productivité et de permettre une meilleure traçabilité des produits.

Par ailleurs, CERP SA a débuté en 2021 des travaux d'agrandissement de l'agence basée à Courcelles.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 413 M€ contre 400 M€ en 2020, dont 375 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de + 3,4% comparé à 2020.

En outre, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de + 0,64% par rapport à 2020 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 37 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 9%.

En 2021, la marge brute est de 10,75% contre 10,91% en 2020.

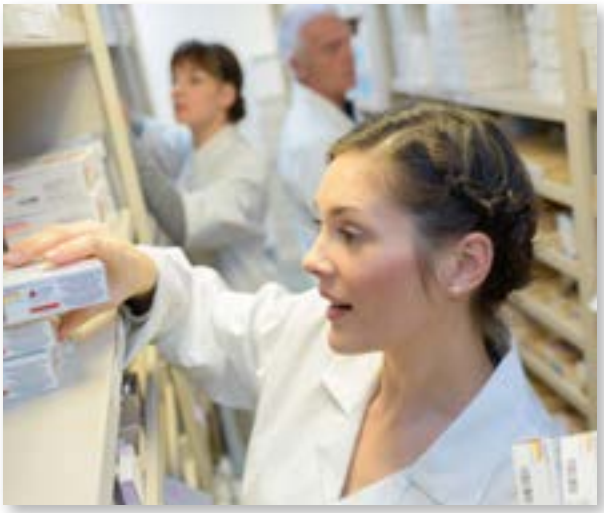

En 2021, les frais de personnel ont été stabilisés par rapport à 2020 et représentent 9,8 M€.

S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 7,3 M€ en 2021, en hausse de 7,3% par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation s'élève à 911 K€ en 2021. Le résultat financier se dégrade à - 124 K€ contre - 80 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net 2021 s'élève à - 539 K€ contre 316 K€ en 2020. Ce chiffre comprend une provision pour risque d'1 M€ en lien avec la procédure en cours de l'Autorité Belge de la Concurrence (ABC). ■

CHIFFRES CLÉS

413 M€	Chiffre d'affaires
- 539 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

L'année 2022 s'annonce tout aussi incertaine que la précédente. Dans un contexte économique fortement agité par la pandémie, CERP SA se prépare encore à affronter une année difficile. Cependant, soutenue par une activité commerciale favorable, l'entreprise s'attachera à maintenir un bon niveau de rentabilité.

Par ailleurs, la réception des travaux d'agrandissement de l'agence de Courcelles est prévue en fin d'année 2022.

En parallèle, CERP SA reste impliquée au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR) et participe toujours activement aux négociations avec les pouvoirs publics belges.

La holding, filiale d'Astera, contrôle une des sociétés du pôle « Solutions à l'officine » Isipharm S.A., filiale dédiée à l'informatique officinale ainsi que les deux sociétés du pôle « Soins à la personne », à savoir Oxypharm S.A. et les Laboratoires Médilis S.A.S.

Sophèse S.A. a clos l'exercice 2021 avec un résultat net social de 1 190 K€.

Concernant les comptes consolidés, un changement de règlementation comptable implique la comptabilisation des dotations et reprises sur écarts d'acquisition dans le résultat d'exploitation.
Les sociétés que contrôle Sophèse ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2021	Pro forma 2020	2020
Pôle Soins à la personne	7 034 K€	8 594 K€	8 933 K€
Pôle Solutions à l'officine	(598 K€)	(1 230 K€)	(1 229 K€)
Holding	(49 K€)	(41 K€)	(41 K€)
TOTAL	**6 387 K€**	**7 323 K€**	**7 663 K€**

La baisse du résultat d'exploitation consolidé (- 936 K€ soit - 12,78%) s'explique principalement par une diminution de la performance d'Oxypharm (- 1 649 K€ soit - 19,19%), compensée par une amélioration du pôle Solutions à l'officine (+ 632 K€ soit + 51,38%).

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 4 983 K€ en 2020 à 5 021 K€ en 2021.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 60 610 K€ (avant affectation) au 31-12-2021 contre 56 820 K€ au 31-12-2020. ■

ASTERA 100% PHARMACIENS

Rapport de Gestion

Soins à la personne

Développer son activité de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance.
Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès de sa patientèle, pour le maintien à domicile.

astera

Développer l'activité de maintien à domicile

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions médicotechniques d'un prestataire et des compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

Les faits marquants de l'exercice

En 2021, Oxypharm, dans le contexte sanitaire lié à la crise du COVID, a maintenu un strict respect des procédures et modalités pratiques d'exercice de l'activité, conformément aux préconisations de l'État et du Groupe Astera. Cette vigilance a permis de minimiser les risques de contaminations et de cas contact au sein des effectifs. Le contexte épidémique n'a de ce fait pas eu de conséquence sur le maintien des activités d'Oxypharm. En revanche, le temps consacré par les clients pharmaciens d'officine à la gestion de l'épidémie (tests et vaccins) a réduit leur disponibilité, et n'a pas permis de déployer l'ensemble des actions de développement commercial prévues.

Par ailleurs, Oxypharm a su ajuster le pilotage de son activité oxygène dans le contexte sanitaire de l'année 2021. Tenant compte de l'expérience acquise en 2020 dans la gestion de son parc de concentrateurs, la société a répondu à toutes les demandes d'installation.

L'intégration des Laboratoires Médilis

Dans le prolongement de l'acquisition, en juillet 2020, de la société Les Laboratoires Médilis, Oxypharm poursuit le renforcement de son positionnement sur le marché sanitaire et médicosocial. L'intégration des équipes et de l'organisation logistique des Laboratoires Médilis dans la structure Oxypharm a été achevée au cours de l'année 2021. A ce jour, toute la logistique des Laboratoires Médilis passe désormais par la plateforme Oxypharm de Saint-Yrieix. Les synergies attendues, notamment commerciales, ont été constatées.

Le développement du site web DirectPharma

Au cours de l'année 2021, Oxypharm a développé un site web marchand permettant d'optimiser les relations avec ses clients pharmaciens. Le déploiement de ce site sera abouti au cours du deuxième trimestre 2022. L'objectif de DirectPharma est de faciliter la prise de commande des pharmaciens, de permettre la gestion de leurs dossiers de locations et de leur donner accès à des renseignements sur les produits. Il devrait en outre faciliter la délivrance de conseils à la patientèle et l'édition de devis.

Genesys : un outil de relation clients

Oxypharm a mis en place, dans le courant de l'année 2021, un nouvel outil de relation clients par téléphone : Genesys. Après une phase d'ajustement, le déploiement s'est déroulé de façon optimale. Cette solution est destinée à améliorer l'ergonomie de l'accueil téléphonique des clients et à faciliter les échanges, notamment à travers un module de tchat. Elle offre également des fonctionnalités permettant une meilleure traçabilité des appels clients et des renseignements apportés.

Concept Store Vitadomîa

Ce concept store offre aux pharmaciens la possibilité d'aménager, au sein de leur officine, un espace dédié au Maintien A Domicile (MAD). Il permet de mettre en avant les compétences du pharmacien en matière de MAD et de valoriser son offre de produits et services, dans l'objectif de dynamiser cette activité à l'officine. Une première réalisation concrète de cet aménagement a été installée en 2021 dans l'agence CERP Rouen de Nantes.

Hospivia et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Oxypharm a la volonté de promouvoir le rôle des pharmaciens dans le parcours de soin en ville et de contribuer au développement de l'Interprofessionalité, en particulier en accompagnant la mise en place des structures voulues pour cela par le ministère de la santé. Dans ce sens, Oxypharm a rédigé et diffusé un guide, à destination des pharmaciens, leur décrivant les modalités pratiques de mise

en place d'une CPTS sur leur secteur. Cependant, à l'instar de l'année 2020, le contexte Covid a posé des difficultés pour la concrétisation des rencontres entre les pharmaciens et les autres professionnels de santé.

Développement des activités Médicotechniques - Diabeloop

Dans la continuité de ses actions pour faire reconnaître les compétences de l'équipe officinale dans la prise en charge des patients chroniques, Oxypharm s'est associée avec succès au travail conjoint des syndicats de pharmaciens sur le dossier Diabeloop, nouvelle technologie pour le traitement du diabète sous pompe. En effet, le 26 septembre 2021, le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) a publié au Journal Officiel le texte décrivant la prestation de prise en charge d'une nouvelle technologie « en boucle semi-fermée » et qui positionne le pharmacien d'officine comme un acteur incontournable.

Pour accompagner le développement de ses activités médicotechniques, Oxypharm a mis en place, en 2021, son schéma d'organisation administrative et d'exploitation basé en secteurs. Cette organisation apporte une meilleure homogénéité dans le traitement de ces activités.

Le partenariat d'Oxypharm avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

L'APAJH, qui fédère de nombreuses structures médicosociales, est un client important d'Oxypharm, depuis plusieurs années. En 2021, Oxypharm et l'APAJH ont renforcé leur partenariat. L'association s'est en effet vu confier la réalisation de l'assemblage de plusieurs sets de perfusion distribués par Oxypharm. Au-delà de la pérennisation de la relation commerciale, cette collaboration témoigne de l'implication d'Oxypharm dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ce partenariat permet également d'envisager de nouvelles orientations possibles, voulues par l'Etat et qui nécessiteraient de se situer dans une activité sociale et solidaire.

Difficultés d'approvisionnement et développement de la gestion d'entrepôts sur la plateforme de Saint-Yrieix

En 2021, Oxypharm a dû faire face à de fortes pénuries de matières premières auxquelles se sont ajoutés une inflation des tarifs d'achats et un allongement des délais d'approvisionnement bien en dehors des normes habituelles. Cette situation a nécessité des modifications importantes dans l'organisation du service Approvisionnements et dans l'anticipation de la passation de commandes. Malgré cela, des ruptures d'approvisionnement ont pénalisé l'ensemble des gammes, en particulier la gamme des produits Vitadomîa.

Dans ce contexte d'approvisionnements rendus très complexes, Oxypharm a, malgré tout, bénéficié des avantages de sa logistique centralisée autour de la plateforme de Saint-Yrieix. Poursuivant le développement de cet outil logistique performant, 2021 a ainsi vu le développement du module Gestion d'entrepôts de son système d'informations qui devrait être opérationnel au cours du premier semestre 2022.

Poursuite des travaux de modernisation des agences : Boulogne et Pessac

En 2021, Oxypharm a poursuivi sa politique d'amélioration des conditions d'exercice de son métier et des capacités de ses agences. L'inauguration de l'agence Oxypharm de Boulogne a eu lieu au cours du dernier trimestre 2021. Cette nouvelle infrastructure offre des perspectives très intéressantes de développement commercial sur ce secteur. De même, les travaux d'agrandissement de l'agence de Pessac ont été achevés en fin d'année.

Les chiffres

En 2021, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 133,5 M€, pour un résultat net de 5,4 M€. ■

CHIFFRES CLÉS

133,5 M€ Chiffre d'affaires

+ 5,4 M€ Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

En 2022, les priorités d'Oxypharm vont être :

- La construction d'une nouvelle agence à Saint-Etienne-du-Rouvray ;
- Le démarrage de la troisième phase des travaux à la plateforme de Saint-Yrieix qui hébergera le pôle Service Après-Vente (SAV) ;
- L'acquisition des locaux de l'agence d'Angoulême, actuellement loués ;
- Le développement des activités de location des lits et des prestations Oxygène ;
- Le renforcement du partenariat synergique avec le réseau Les Pharmaciens Associés ainsi qu'avec l'ensemble des groupements partenaires ;
- L'optimisation de la qualité de la préparation des commandes, par la mise en place du Système Mobile Embarqué (SME) qui permettra dans le même temps l'optimisation du pilotage des stocks ;
- Le déploiement de l'application PULSE Santé, spécialisée dans la gestion de la prise en charge et du suivi des patients chroniques et dans l'échange de données entre professionnels de santé ;
- La mise en service du site DirectPharma : le site web marchand d'Oxypharm pour la relation avec ses clients pharmaciens ;
- La prolongation de la mise en place de l'organisation médicotechnique en finalisant le fonctionnement d'un centre expert et de coaching patients.

Spécialiste des protections et soins corporels pour le traitement de l'incontinence

Depuis plus de 30 ans, la société Laboratoires Médilis est spécialiste des protections et soins corporels pour le traitement de l'incontinence. Basée à Lisieux, cette société développe notamment la marque Soffisof dont elle est le distributeur exclusif en France.

Les faits marquants de l'exercice

Dans un contexte toujours marqué par l'épidémie de COVID et durant toute l'année 2021, les relations commerciales avec les structures médico-sociales ont été compliquées pour les collaborateurs de Laboratoires Médilis du fait des nombreuses restrictions d'accès aux différents sites partenaires ou prospects.

Par ailleurs, la démarche d'intégration des processus administratifs et comptables continue. En parallèle, l'intégration du schéma logistique de Laboratoires Médilis est quasiment achevée. La majorité des transports sur vente de Laboratoires Médilis a été supprimée au profit de la logistique de la plateforme de Saint-Yrieix. Le transfert de stock depuis le site de Lisieux vers la plateforme a, quant à lui, été entièrement effectué. L'intégration par Oxypharm de l'activité pharmacie développée sur l'agglomération de Lisieux est devenue totalement effective dans le courant de l'exercice.

Enfin, les rencontres entre les équipes de Laboratoires Médilis et Oxypharm continuent d'être organisées : cette synergie assure la bonne transmission du savoir-faire entre les deux entités.

Les chiffres

En 2021, la société Laboratoires Médilis a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4 M€ pour un résultat net de 349 K€. ■

CHIFFRES CLÉS

4,0 M€	Chiffre d'affaires
349 K€	Résultat net

PERSPECTIVES 2022

En 2022, les priorités de Laboratoires Médilis vont être de :

- Proposer et développer les gammes de produits et de services d'Oxypharm chez les clients de l'activité incontinence de Laboratoires Médilis ;
- Développer l'activité médico-sociales d'Oxypharm : de bonnes perspectives sont notamment envisagées au sein du réseau de l'APAJH. Ce département sera entièrement piloté par l'ancien directeur de Laboratoires Médilis qui intégrera le comité de direction d'Oxypharm au 1er janvier 2022 ;
- Poursuivre l'intégration des procédures appliquées au sein de la société Oxypharm ;
- Poursuivre l'intégration des outils de téléphonie d'Oxypharm ;
- Le lancement du projet de renouvellement du système informatique pour une mise en exploitation en 2023. L'objectif est, à termes, de parvenir à une meilleure interopérabilité avec les systèmes d'informations d'Oxypharm.

ASTERA 100% PHARMACIENS

Rapport de Gestion

Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue et à une patientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter sa stratégie commerciale à son environnement.

astera

ISIPHARM

Expert en gestion d'officine depuis plus de 40 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.

Les faits marquants de l'exercice 2021

Dans le contexte sanitaire de 2021 Isipharm a été très réactif pour apporter son aide à ses clients pharmaciens au quotidien à travers :

- L'intégration de règles et mesures exceptionnelles : facturation des masques, des solutions hydroalcooliques, de la vaccination, des autotests… ;
- Un large partage de l'actualité avec le relais, au sein de LEO, des messages de la Direction Générale de la Santé (DGS), des informations issues du Journal Officiel (JO) et des messages provenant du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) ;
- La création de l'application mobile patients « Ma Santé et Moi » entièrement intégrée à LEO qui permet entre autres la prise de rendez-vous et le dépôt sécurisé d'ordonnances ;
- La refonte de LEOscan avec plus de fonctionnalités (inventaire, gestion des promotions, appairage des étiquettes électroniques…) ;
- Une sélection de produits adaptés à la situation sanitaire disponible auprès des clients sur un site refondu LEOboutique (plexiglas, visières, films antibactériens, signalétique, marquage au sol…).

Eléments réglementaires 2021

En 2021, Isipharm a intégré dans le logiciel LEO :

- Un module de sérialisation, disponible à l'entrée ou à la sortie, rendant l'opération de décommissionnement des médicaments la plus fluide possible pour les utilisateurs ;
- Le module vaccination de la Grippe saisonnière (autotests et vaccins) ;
- De multiples évolutions dans le cadre de la COVID-19.

Isipharm a par ailleurs continué de répondre aux sollicitations des groupements intéressés par LEO, notamment à celles du réseau Les Pharmaciens Associés.
Le logiciel de gestion officinale d'Isipharm a ainsi évolué pour interfacer les cartes de fidélités, les outils statistiques et les sites Internet patients.

Un travail synergique au sein du Groupe Astera

En 2021, Isipharm a travaillé en toute synergie avec l'entièreté des entités du groupe Astera.

Finalisation de la migration de Léo v100 vers LEO

2021 a vu la fin de Léo V100 puisque toutes les pharmacies du parc clients ont migré vers LEO.

Autres faits marquants

Suite à l'accord portant sur la commercialisation de LEO par les équipes de Caduciel, plusieurs centaines de pharmacies Caduciel V6 ont choisi la solution LEO. Ce résultat est conforme aux objectifs fixés.

Au 31 décembre 2021, Isipharm enregistrait 91 signatures de nouveaux clients.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). Représentant 70% des professionnels de santé du premier recours informatisés, la FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé.

Les chiffres clés

Durant l'exercice 2021, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 9 256 K€ et un résultat net de - 520 K€. ■

CHIFFRES CLÉS

9,3 M€	Chiffre d'affaires
-520 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

Éléments réglementaires et fonctionnels 2022

Isipharm continue de faire évoluer son logiciel en intégrant plus d'une centaine de fonctionnalités. Le développement de LEO est axé sur l'accompagnement du pharmacien dans la mutation de sa profession. Les modules suivants seront mis en place :

- La facturation accélérée des tests antigéniques et la déclaration au SI-DEP en un clic ;
- La version Ségur vague 1 de LEO pour la fin de l'exercice ;
- L'évolution des différents outils : LEOscan, Ma Santé et Moi, LEOmessenger, … ;
- L'accompagnement dans les nouvelles missions : consultations pharmaceutiques, traitements anticancéreux de ville, … ;
- La certification HAS ;
- L'amélioration du SMQ et de la Politique qualité.

Sécurité informatique

Dans le prolongement de 2020 et 2021, les équipes d'Isipharm confirmeront leur engagement dans la protection des données de santé.

Des financements simples et rapides pour l'officine

L'activité d'EUROLEASE est d'offrir aux pharmaciens des solutions souples et évolutives pour financer en location longue durée les investissements dans leur officine. EUROLEASE achète les matériels aux fournisseurs choisis par les pharmaciens et leur remet en location.

Equipements loués :

- croix, enseigne et totem, climatisation, porte automatique, informatique, portiques antivol, systèmes d'alarmes, étiquettes électroniques, caisses ;
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates, robots PDA, télémédecine.

EUROLEASE intervient en complément du financement bancaire pour apporter des solutions sur-mesure au pharmacien, solutions adaptées à la trésorerie et à la fiscalité de l'officine.

Les faits marquants de l'exercice

L'activité a été soutenue ainsi que le montrent l'augmentation du montant total des matériels loués et des loyers associés.

Evolution de l'activité de la société

	2017	2018	2019	2020	2021
Contrats gérés (en nombre)	1 626	2 047	2 486	3 109	4 246
Achats d'équipements (K€ HT)	18 786	24 251	23 270	19 530	21 766
Matériels loués (K€ HT)	57 071	78 077	93 384	107 749	116 255
Loyers encaissés (K€ HT)	9 724	12 494	15 874	18 278	21 968
RÉSULTAT EN K€	60	6	- 25	- 173	594

Les contrats signés en 2021 :

- Automates et robots : 69 contrats
- Mobilier et agencements : 145 contrats
- Autres matériels : 1 158 contrats dont 1 055 bornes de télémédecine
- Informatique : 252 contrats.

Il y a peu d'impayés et peu de dossiers au contentieux. ■

CHIFFRES CLÉS

21 M€
Chiffre d'affaires

+ 594 K€
Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

L'année 2022 sera une année de stabilité.

Vers une nouvelle dynamique de croissance

Le réseau Les Pharmaciens Associés, société du groupe coopératif Astera, a développé un programme d'accompagnement complet et personnalisé, destiné à accroître la performance globale de l'officine et à valoriser le rôle d'acteur de santé du pharmacien.

Ce réseau s'appuie sur les valeurs fondamentales du commerce associé : respect de l'indépendance du pharmacien, partage et éthique. La gouvernance en est assurée par un conseil d'administration de pharmaciens membres du réseau Les Pharmaciens Associés.

■■■ Les faits marquants de l'exercice

Recrutement de nouveaux adhérents

Malgré une année compliquée, 75 nouvelles pharmacies ont rejoint le réseau Les Pharmaciens Associés. Désormais, le réseau compte 650 adhérents fin 2021.

L'enseigne Santalis

En 2021, les efforts ont porté sur le développement de l'enseigne Santalis. Cette enseigne se distingue par un positionnement unique : « la pharmacie servicielle axée sur la naturalité et la préservation du capital santé ». Désormais, une dizaine de pharmacies sont à l'enseigne et plusieurs dizaines sont à l'étude. Nous avons enregistré sur les premières pharmacies à l'enseigne, d'excellentes performances commerciales, tant en terme de fréquentation, que de chiffre d'affaires. Ces résultats, supérieurs à la moyenne du marché, nous confortent sur nos choix stratégiques et renforcent nos convictions.

Par ailleurs, l'enseigne Santalis a lancé avec succès sa gamme de marque propre de produits cosmétiques « Santalis » durant l'été 2021. Une deuxième et troisième vagues sont prévues en 2022.

En parallèle, l'académie Santalis a été inaugurée ; un parcours de formation haut de gamme, destiné à former les futurs managers de l'enseigne Santalis. Ce programme se déroule sur 18 mois et comporte 5 cycles.

Renforcement de l'offre digitale

Pour répondre aux évolutions sociétales et aux enjeux de la pharmacie, le réseau Les Pharmaciens Associés et l'enseigne Santalis ont étoffé l'offre digitale. Cette offre comporte désormais une application patient destinée à gérer les rendez-vous, transmettre des ordonnances et à communiquer sur des aspects santé et promotions de l'officine. Cette offre vient renforcer le dispositif déjà très complet : carte de fidélité Primalis, Click and Collect, livraison à domicile, téléconsultation, tablette digitale, écrans digitaux et animation des réseaux sociaux.

Le développement des partenariats

Les Pharmaciens Associés développent depuis des années des partenariats sur la base de la sélectivité.

En 2021, le réseau Les Pharmaciens Associés a consolidé ses partenariats existants et référencé des nouveaux laboratoires axés sur la naturalité afin de répondre aux nouvelles tendances sociétales.

La fidélité des partenaires confirme la bonne capacité des adhérents à se fédérer et à mettre en œuvre des solutions de développement commercial efficaces.

Partage d'idées entre adhérents

Afin de s'adapter à la situation sanitaire en 2021, le réseau Les Pharmaciens Associés a développé avec succès une série de webinaires régionaux et nationaux ainsi que des soirées régionales avec les adhérents. En 2022, nous reviendrons à une situation plus favorable aux échanges et rencontres humaines en organisant notamment la 13ème convention du réseau Les Pharmaciens Associés à Athènes en mai 2022.

Des GET (Groupe d'Etude Technique) se sont réunis en format distanciel tout au long de l'année : pharmaciens d'officine et responsables de la structure définissent et valident ensemble les actions opérationnelles.

Renforcement de la structure réseau

Le réseau Les Pharmaciens Associés poursuit sa politique volontariste de développement de services et d'accompagnement de ses adhérents axée sur 6 leviers de performance :

- Amélioration des conditions d'achat ;
- Développement de la performance commerciale de l'officine ;
- Digitalisation de l'officine ;
- Valorisation du rôle d'expert de santé ;
- Management des équipes ;
- Financement des projets.

Sur ce dernier point, le réseau Les Pharmaciens Associés poursuit sa politique de recrutement et d'aide à l'installation de jeunes pharmaciens avec le concours du Groupe Astera.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires du réseau Les Pharmaciens Associés s'élève à 7,5 M€ en 2021 pour un résultat net qui s'établit à 796 K€. ■

CHIFFRES CLÉS

7,5 M€	Chiffre d'affaires
+ 796 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

Le réseau Les Pharmaciens Associés travaille sur trois objectifs majeurs :

- L'expansion et la visibilité de l'enseigne Santalis ;
- Le développement du réseau Les Pharmaciens Associés en nombre d'adhérents ;
- La mise en place de nouvelles solutions digitales.

Le réseau belge de Pharmaciens indépendants

Santalis est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser leur rôle d'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication. Santalis dispose également d'une plateforme d'achat spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

Les faits marquants de l'exercice

Mise en place de solutions digitales novatrices

Afin de répondre aux évolutions sociétales et aux attentes des pharmaciens, Santalis a poursuivi en 2021 le déploiement de son offre digitale, unique en pharmacie.

Ainsi les pharmacies du réseau Santalis ont été équipées de nouveaux outils promotionnels et digitaux tels que écrans-vitrines, écrans intérieurs, displays digitaux, application patients, site internet et Click and Collect. Ces nouveaux équipements permettent d'animer les officines, d'informer les patients, de développer les ventes et surtout d'apporter un surplus d'attractivité aux officines du réseau Santalis.

En 2021, Santalis a poursuivi sa politique destinée à renforcer le rôle d'acteur de santé du pharmacien. Ainsi la diffusion du magazine intitulé « Santalis Mag » s'est accrue grâce à ses articles, ses conseils et ses campagnes de prévention en lien avec l'actualité du moment. Enfin, Santalis continue également sa politique promotionnelle en diffusant des supports d'animation prix et thématiques chaque mois dans ses pharmacies.

Par ailleurs, Santalis poursuit son expansion et compte désormais 205 adhérents.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires brut de Santalis s'élève à 17,4 M€ en 2021, soit une progression de + 13,4% par rapport à l'année 2020. La société Les Pharmaciens Associés Belgique présente un résultat net de - 236 K€, donc en amélioration par rapport à l'année précédente où il s'est établi à - 280 K€.

En effet et afin de préparer l'avenir, Santalis a fortement investi, notamment dans l'offre de services digitaux à l'attention de ses adhérents. ■

CHIFFRES CLÉS

17,4 M€	Chiffre d'affaires
- 236 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

Santalis poursuivra en 2022 le développement de son offre de services aux adhérents, et table sur une nouvelle croissance supérieure à 10%. Ainsi, Santalis renforcera son offre digitale, sa qualité de service, et son accompagnement dans le rôle d'acteur de santé du pharmacien.

Santalis ambitionne de devenir le réseau leader, reconnu par les pharmaciens et les laboratoires sur le marché belge.

CERP ROUEN FORMATION

CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences. Une offre complète dans tous les domaines (pathologies, communication, management) est proposée à travers des modes de formation variés (présentiels et à distance).

Reconnu en tant qu'organisme habilité à dispenser des programmes DPC pour les pharmaciens et les préparateurs, CERP Rouen Formation est engagée dans la qualité et certifiée « Qualiopi » par Bureau Veritas.

Données de marché

La crise sanitaire a impacté de plein fouet la pharmacie d'officine. Les missions confiées aux équipes officinales ont été élargies avec, souvent, effet immédiat. Les évolutions règlementaires ont été nombreuses et les équipes officinales mises sous pression.

Dans ce contexte, les pharmaciens et leurs équipes se sont fortement mobilisés en participant à la réalisation, à l'officine, des tests antigéniques puis la vaccination contre la COVID-19 et la grippe.

L'activité formation a donc été portée, quasiment exclusivement, par ces thématiques spécifiques. Les organismes de formation ont été nombreux à proposer des offres sur ces thèmes.

Les faits marquants de l'exercice

CERP Rouen Formation avait vécu une année 2020 ralentie par les périodes de confinement, avec un CA historiquement bas. 2021 aura marqué une nette reprise de l'activité formation, avec un chiffre d'affaires en progression de 47%.

Des attentes très fortes de réactivité autour des thèmes phares

L'activité aura été rythmée par la parution des textes règlementaires. Il a été essentiel que les formations soient disponibles immédiatement après leur parution.

En mars, les pharmaciens peuvent vacciner contre la COVID 19. Les demandes de formation sont instantanées. Près de 300 pharmaciens, pour la plupart déjà formés au geste, s'inscrivent en moins d'un mois aux classes virtuelles, lancées à l'occasion sous un tout nouveau format de 3h30.

La mise en place du pass sanitaire en juillet engendre une multiplication de la réalisation de tests antigéniques en pharmacie. Le geste semble invasif, les équipes ont besoin de se rassurer ; elles se forment.

Enfin, les préparateurs obtiennent l'autorisation de vacciner contre la COVID, puis contre la grippe. Au total, ce sont près de 1 700 stagiaires qui se seront formés à la vaccination cette année, avec des attentes distinctes : certains souhaitant acquérir la maîtrise du geste (formation présentielle), d'autres souhaitant se former ou bénéficier de rappels sur les aspects plus théoriques (e-learning).

L'adaptation constante des formations pour accompagner les équipes

Si les équipes étaient jusqu'à présent plutôt utilisatrices des formations présentielles, la tendance évolue. Plus à l'aise dans l'utilisation des classes virtuelles ou du e-learning, elles ont largement utilisé ces modes en 2021. L'offre de formations à distance, permettant plus de souplesse d'organisation, s'est donc naturellement élargie.

Les attentes portent par ailleurs sur des formations pratiques, très ciblées, rapides à suivre au regard de la sur-fréquentation des officines. Les formations ont donc été, chaque fois que possible et dans le plus grand respect des obligations des publics formés, proposées sur des durées plus courtes pour optimiser le temps des équipes.

Enfin, le travail de mise à jour des contenus a été incessant pour suivre les évolutions règlementaires.

De belles collaborations avec les filiales du Groupe Astera

Bien que le contexte n'y soit pas très favorable, CERP Rouen Formation a pu lancer, comme prévu en collaboration avec Oxypharm, une belle innovation : la formation mixte « perte d'autonomie de la personne âgée ». L'enjeu ? Proposer une formation efficace, alliant théorie (e-learning) et pratique, avec de la manipulation de matériel (présentiel). L'objectif est de garantir une prise en charge optimisée des patients en situation de perte d'autonomie.

La formation est un véritable succès : plus de 200 stagiaires formés grâce à une implication de tous les acteurs, qui fait franchir un pas vers plus de mixité des modes.

L'Académie Santalis, véritable parcours d'excellence proposé aux adhérents « les Pharmaciens Associés », a par ailleurs réuni 10 pharmaciens qui se sont inscrits aux 10 jours de formation prévus sur 2 ans. Stratégie, développement commercial, management, ... Chaque cycle, exclusif et animé par des formateurs experts, apporte une méthodologie, propose un travail de groupe sur des cas pratiques et incite au partage d'expérience. La convivialité n'étant jamais oubliée...

La satisfaction et la qualité, au cœur des préoccupations de l'organisme

CERP Rouen Formation enregistre à nouveau d'excellents taux de recommandation sur ses formations. 97% des stagiaires recommandent la formation qu'ils ont suivie, et ce quel que soit le mode de formation choisi (présentiel ou à distance).

Parmi les critères de satisfaction : les connaissances acquises, le caractère concret des formations, la pédagogie des formateurs.

La communication, au plus près de nos utilisateurs

A l'occasion du travail de refonte de son site internet, dont le lancement est prévu en 2022, CERP Rouen Formation a pris le temps de sonder ses clients et stagiaires. L'occasion de refaire le point sur leurs attentes pour y répondre au plus près.

CERP Rouen Formation a également renforcé sa présence sur les Réseaux Sociaux : après Linkedin, l'organisme est maintenant présent sur Facebook.

En parallèle, le travail de dématérialisation des communications se poursuit (réduction des impressions avec l'envoi de calendriers annuels).

Les chiffres

- Chiffre d'affaires : 868 K€
- Résultat net : - 69 K€
- 2 800 stagiaires formés
- Equipe formation : 4 personnes. ■

CHIFFRES CLÉS

868 K€ Chiffre d'affaires

-69 K€ Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

C'est une année importante qui s'ouvre pour la formation des équipes officinales, concernées par l'obligation triennale de Développement Professionnel Continu. En effet, 2022 est la dernière année du cycle triennal. Si les équipes ont encore été mobilisées en début d'année dans la gestion de la crise sanitaire, il est probable qu'elles se concentrent sur le respect de cette obligation dès le 2nd trimestre.

Par ailleurs, la nouvelle convention élargira à nouveau les missions de la pharmacie d'officine. CERP Rouen Formation veillera à être présent sur les sujets majeurs (vaccination de l'adulte, cancer colorectal, suivi des femmes enceintes).

L'organisme poursuivra sa transformation digitale pour renforcer son agilité et la complémentarité de l'offre, avec un site internet résolument moderne.

La certification Qualiopi sera également un sujet d'intérêt, avec un audit de surveillance prévu au 2nd semestre.

Enfin, les projets d'accompagnement des filiales du Groupe, restent un enjeu fort. Des sujets spécifiques du maintien à domicile viennent renforcer l'offre ; la 1ère « promotion » de l'Académie Santalis achèvera son parcours en septembre, une 2nde est envisagée...

En 2022, CERP Rouen Formation confirme et renforce son rôle dans la stratégie d'accompagnement du Groupe Astera auprès de ses sociétaires. L'organisme s'engage résolument à leurs côtés pour les aider à mettre en place les nouvelles missions pharmaceutiques et s'adapter à la mutation profonde de leur activité.

Rapport
de Gestion

Solutions à l'industrie

Bénéficier du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.
Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.

astera

Eurodep, dépositaire pharmaceutique, répond à l'ensemble des problématiques de distribution des laboratoires, en France comme à l'international, en leur proposant une large palette de services pouvant aller jusqu'à une prestation globale mais aussi en leur offrant des prestations sur mesure et un accompagnement personnalisé.

Les faits marquants de l'exercice

L'activité du premier trimestre a été mauvaise du fait de la chute des ventes sur les produits en lien avec les pathologies saisonnières. Plusieurs clients importants d'Eurodep ont également vu leur activité fortement impactée par la crise sanitaire en 2021. Malgré ce contexte difficile, le volume d'activité de l'entreprise a progressé du fait de l'arrivée de nouveaux clients. Sur le plan commercial, l'année 2021 a également été marquée par le gain d'un appel d'offres important avec un début de collaboration attendu pour 2022.

Une seconde équipe a été mise en place sur le site principal afin de répondre aux demandes spécifiques de deux clients de l'entreprise mais également pour accroître la capacité de traitement quotidienne, notamment lors des pics d'activité. Une seconde équipe a été mise en place de manière temporaire sur l'autre site pendant le pic d'activité automnal.

Le travail engagé depuis plusieurs années dans le domaine de la sécurité au travail et de la prévention a commencé à porter ses fruits en 2020 et s'est poursuivi.

Des travaux importants de mise en conformité ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de l'un des sites de l'entreprise avaient été réalisés en 2020. Des travaux de même nature ont démarré en fin d'année sur l'autre site.

Dans le domaine informatique, les équipes ont été mobilisées sur de nombreux projets parmi lesquels le projet WMS avec la poursuite du déploiement de cet outil sur les deux sites de l'entreprise et le projet de refonte des différents sites internet d'Eurodep.

Enfin, le projet d'ouverture d'un petit site pour augmenter les capacités de stockage et de préparation de commandes de l'entreprise a finalement été différé.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2021 s'établit à 432 M€, en croissance de 5,1% par rapport à 2020 (411 M€).

La marge brute, à 33 M€, progresse de manière importante par rapport à l'année précédente (+ 7,8%).

Les frais d'exploitation s'élèvent à 37,9 M€, en hausse de 6,4% par rapport à 2020, évolution cohérente par rapport à l'augmentation d'activité de l'entreprise.

Le résultat d'exploitation ressort à - 6,1 M€ (- 7,16 M€ en 2020).

Le résultat financier s'établit à 565 K€, en forte augmentation (+ 45,7%) par rapport à l'exercice précédent (388 K€) du fait de l'augmentation des produits financiers.

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à - 5,53 M€, en amélioration sensible par rapport à 2020 (- 6,99 M€). ■

CHIFFRES CLÉS

432 M€ Chiffre d'affaires

- 5,5 M€ Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

L'objectif principal de l'entreprise en 2022 sera de poursuivre le redressement de sa marge d'exploitation. L'atteinte de cet objectif est étroitement corrélée à l'arrivée de nouveaux clients, ce qui nécessitera d'intensifier le travail de prospection. Les activités dites annexes devront également être développées. L'entreprise devra aussi être plus vigilante sur l'équilibre économique des contrats et notamment sur l'évolution du profil logistique de ses clients.

Dans le même temps et dans un contexte prévisible de forte augmentation des prix, les charges d'exploitation devront continuer à être bien maîtrisées avec pour priorités l'amélioration de la productivité de l'entreprise et une meilleure maîtrise des frais de personnel.

Le travail de réorganisation des exploitations devra être poursuivi. La nouvelle organisation devra permettre de gagner en fluidité et d'accroître la capacité de traitement d'Eurodep tout en diminuant le nombre d'heures supplémentaires et le recours à l'intérim. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise devra procéder aux embauches indispensables et renforcer sa direction logistique. L'entreprise devra également trouver des solutions pour accroître ses capacités de stockage et de préparation de commandes.

Parallèlement, les actions engagées en 2021 pour améliorer les pratiques managériales devront être poursuivies et renforcées.

Dans le domaine informatique, l'objectif principal sera de terminer le déploiement du WMS REFLEX et de mener à bien les nombreux projets déjà en cours ou planifiés pour 2022. Parmi ces projets, trois seront prioritaires : le démarrage du chantier de montée de version de l'ERP de l'entreprise, le déploiement du nouveau site internet destiné aux laboratoires et la poursuite du déploiement du TMS MICROTRANS.

Eurodep Pharma dispose de trois statuts pharmaceutiques : exploitant, fabricant et importateur. L'entreprise accompagne les laboratoires français et étrangers dans leurs démarches technico-réglementaires, assure l'hébergement de leurs spécialités et répond à bon nombre de leurs problématiques avec une offre de services à forte valeur ajoutée.

Les faits marquants de l'exercice

Eurodep Pharma a enregistré l'arrivée de deux nouveaux clients sur l'activité d'exploitant : un laboratoire français et un laboratoire irlandais. Plusieurs projets ont également été initiés avec des collaborations attendues pour le second semestre 2022. Cette activité a contribué à 40% de la marge brute de l'entreprise. En revanche, les activités en lien avec le statut de fabricant sont en forte baisse du fait de la fin de collaboration avec le principal client de l'entreprise. Ces activités ont contribué à 34% de la marge brute contre 47% en 2020.

Le travail de structuration de l'activité de pharmacovigilance s'est poursuivi tout au long de l'année avec pour objectif de doter l'entreprise d'un système de pharmacovigilance robuste et répondant pleinement aux exigences réglementaires.

L'équipe d'Eurodep Pharma s'est étoffée avec l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs, pharmaciens. Parallèlement, le recrutement d'un directeur des affaires pharmaceutiques et développement a été finalisé avec une prise de fonction attendue en février 2022. L'entreprise a ainsi atteint sa cible en matière d'organigramme.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à 3,5 M€, en augmentation de 13,6% par rapport à 2020. La marge brute s'établit à 665,5 K€, en recul de 12,5% par rapport à l'année précédente. Les frais d'exploitation s'élèvent à 610 K€, en légère augmentation par rapport à 2020 : + 1,7%. Les prestations d'accompagnement de l'entreprise dans le domaine de la pharmacovigilance ont constitué une charge importante sur cet exercice. Le recul de la marge brute conjugué au léger accroissement des frais d'exploitation et à des provisions pour risques et créances douteuses d'un montant de 98 K€ se traduit par un résultat net négatif, à - 42,8 K€, alors que le résultat de l'exercice précédent était positif (153 K€). ■

CHIFFRES CLÉS

3,5 M€	Chiffre d'affaires
- 42,8 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

En 2022, Eurodep Pharma aura pour objectif de développer ses différentes activités en mettant l'accent sur l'activité d'exploitant. Il faudra attirer de nouveaux clients sur cette activité (objectif de cinq nouveaux clients) et augmenter le portefeuille de médicaments hébergés.

La structure exploitant devra être renforcée et le travail engagé dans le domaine de la pharmacovigilance sera poursuivi.

Sur le plan humain, l'objectif sera de mettre en place l'organisation indispensable à un fonctionnement efficient de la nouvelle équipe.

Enfin, il faudra accroître la visibilité de l'entreprise en participant à des salons et à des manifestations professionnelles mais également en communiquant davantage et en en diversifiant les supports de communication de manière à faire connaître plus largement l'offre de services d'Eurodep Pharma. Les synergies avec Eurodep devront également être développées.

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique

Première Ligne contribue à développer les résultats de ses laboratoires partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation, d'information et d'enquêtes auprès des professionnels de santé.

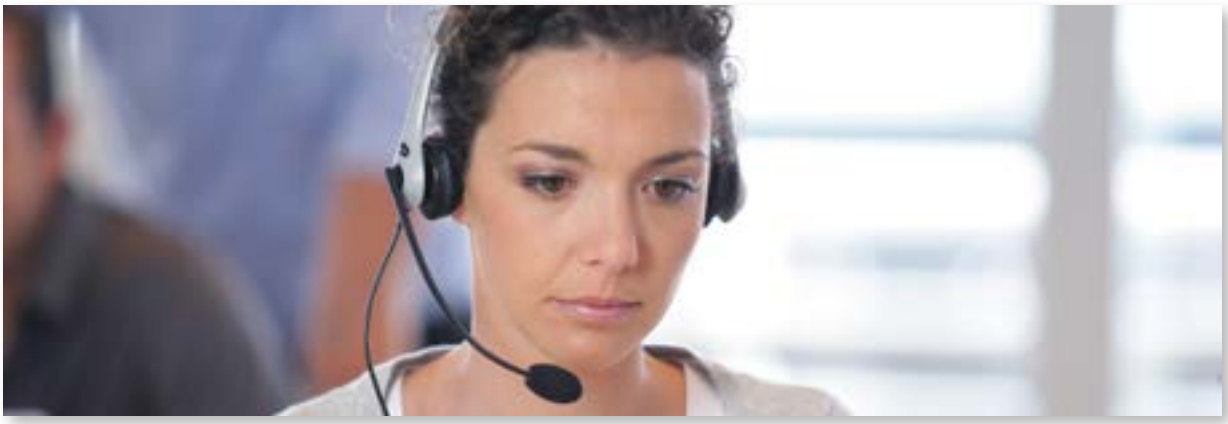

Les faits marquants de l'exercice

En 2021, Première Ligne a réalisé une belle performance en termes de chiffre d'affaires et de résultat net en réussissant à adapter sa structure et son organisation à la conjoncture liée à la crise sanitaire de la COVID 19.

2021 est une année particulière puisque Première Ligne a célébré ses 20 ans, l'occasion pour toute l'équipe de mesurer le chemin parcouru depuis le début et d'exprimer sa fierté pour la qualité de ses partenariats.

Les évolutions structurelles et organisationnelles ont permis à l'entreprise de maintenir le cap et de réussir de nouveaux challenges, signant ainsi une croissance sans discontinuer de son chiffre d'affaires depuis 10 ans maintenant.

Après un démarrage en début d'année quasiment en ligne avec le budget prévu, Première Ligne a remporté 4 nouveaux partenariats (sans en perdre un seul) dont un important appel d'offre avec un laboratoire pharmaceutique qui lui a permis un gap important de savoir-faire, de performance et de reconnaissance non seulement de l'industrie pharmaceutique, mais également de tous les grossistes répartiteurs, en assurant une importante prestation très qualitative de gestion de commandes de transfert.

Cette nouvelle réalisation d'envergure a renforcé le leadership de Première Ligne sur son marché et lui confère une plus grande stabilité, ainsi que des perspectives toujours plus ambitieuses.

En effet, à l'instar de tous les autres secteurs d'activité, l'industrie pharmaceutique a accéléré sa profonde réflexion en termes de promotion notamment auprès des pharmacies, cherchant le meilleur moyen d'être toujours au plus proche des préoccupations des officinaux. Le challenge de Première Ligne consiste à toujours continuer d'innover, de créer, de se réinventer pour accompagner ses partenaires laboratoires dans ses projets.

Par exemple, Première Ligne voit son périmètre d'activités confiées s'élargir, avec notamment une collaboration beaucoup plus renforcée entre des forces de vente « terrain » des laboratoires et les actions réalisées par téléphone, afin d'améliorer toujours davantage la présence et le relationnel avec les pharmacies.

Cette année, Première Ligne a investi une nouvelle fois dans ses outils et infrastructures informatiques afin de pourvoir être prête à relever de nouveaux projets.

En 2021, Première Ligne réalise une croissance de 8,24% de son chiffre d'affaires versus 2020. ■

CHIFFRES CLÉS

3,1 M€	Chiffre d'affaires
402 K€	Résultat net

PERSPECTIVES 2022

Après des investissements informatiques en 2021, Première Ligne va procéder à la rénovation d'un étage de son bâtiment afin d'anticiper sa capacité à maintenir sa croissance dans de bonnes conditions pour ses collaborateurs.

Première Ligne devrait intégrer 4 à 5 nouveaux partenaires au cours de l'année 2022 et réfléchit toujours à de nouvelles prestations de services à proposer.

Une centrale d'achat au service du pharmacien

Acteur de référence sur son marché, la Centrale des Pharmaciens propose à ses 3 000 adhérents une très large collection de produits de santé, des remises attractives sans obligation de stockage, de très nombreuses offres promotionnelles et une logistique performante.

Les faits marquants de l'exercice

En 2021, dans un contexte toujours très compliqué du fait de la crise sanitaire, les équipes de la Centrale des Pharmaciens sont restées mobilisées tout au long de l'année afin d'assurer la continuité de l'activité et d'apporter aux pharmaciens adhérents la meilleure qualité de service possible. Les équipes ont déployé beaucoup d'énergie pour permettre aux adhérents de s'approvisionner régulièrement en produits en lien avec la pandémie : tests antigéniques, autotests, masques… avec des prix attractifs tout en s'efforçant de limiter au maximum les ruptures de stock malgré les difficultés d'approvisionnement rencontrées au quotidien.

Dans ce contexte particulier, l'activité, tirée par la vente des produits en lien avec la pandémie, a connu un léger recul sur la partie centrale d'achat alors qu'elle est restée stable sur la partie dépositaire.

Les partenariats avec les groupements ont connu une excellente dynamique tout au long de l'année avec la réalisation de nombreux projets et la conclusion de nouveaux accords de collaboration tripartites avec les laboratoires.

Fin 2021, le Club Privilège a fait peau neuve avec le lancement d'un nouveau programme de fidélité, accessible à un plus grand nombre d'adhérents qui pourront bénéficier de nombreux avantages dès que leurs achats annuels atteindront le seuil de 30 000 €.

Les équipes ont également continué à travailler sur le projet de nouveau site internet qui verra le jour en 2022.
Enfin, l'offre s'est étoffée avec l'arrivée de nouveaux laboratoires partenaires et le nombre d'opérations promotionnelles mensuelles a continué à croître de manière significative.

Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 33,4 M€, en recul de 3% par rapport à 2020 (34,4 M€). Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, l'entreprise a réalisé, pour le compte de ses partenaires, un chiffre d'affaires de 1,5 M€, chiffre d'affaires en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

La marge brute s'établit à 5,1 M€, en léger recul par rapport à l'année précédente (- 1,1%). Le taux de marge brute progresse de 0,35 point à 15,98%. Les charges d'exploitation s'élèvent à 4,57 M€, en hausse de 9,4% par rapport à 2020 avec trois postes en augmentation sensible : l'intérim, le transport et les emballages.

Le résultat net de l'entreprise s'établit à 426 K€, en recul de 15,7% par rapport à 2020 (505 K€). ■

CHIFFRES CLÉS

33,4 M€	Chiffre d'affaires
426 K€	Résultat net

PERSPECTIVES **2022**

En 2022, dans un environnement qui restera vraisemblablement compliqué, l'objectif principal de l'entreprise sera de retrouver le chemin de la croissance. Pour atteindre cet objectif, il faudra notamment recruter de nouveaux clients, développer les contrats tripartites avec les groupements stratégiques afin de récupérer des flux qui échappent aujourd'hui à l'entreprise, dynamiser la collaboration avec l'ensemble des groupements, dans la continuité des actions entreprises en 2021, mais aussi travailler plus spécifiquement deux cibles clients : celle des clients peu actifs afin d'arriver à augmenter significativement leur panier moyen et celle des nouveaux clients afin de les amener à avoir le « réflexe Centrale » dans leurs achats. Enfin, de nouvelles offres, dédiées aux clients de CERP Rouen, seront déployées.

A l'heure de la transformation digitale, il apparaît indispensable que la Centrale des Pharmaciens se dote d'un nouveau site internet. Les équipes de l'entreprise auront pour objectif de finaliser ce projet pour un déploiement qui devrait intervenir en milieu d'année. Les adhérents pourront ainsi disposer d'un site internet plus performant, plus ergonomique, dont le contenu sera considérablement enrichi et qui offrira une meilleure expérience utilisateur.

La Centrale des Pharmaciens aura également pour objectifs en 2022 de faire évoluer son offre commerciale, de trouver de nouveaux laboratoires partenaires afin d'élargir sa collection et d'insuffler une bonne dynamique autour du nouveau programme de fidélité (Club Privilège) lancé fin 2021.

ASTERA 100% PHARMACIENS

Rapport de Gestion

Rapport d'activité

astera

Faits marquants de l'exercice

Sophèse SA. : En septembre, augmentation de capital de 73 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; ASTERA SA. n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 289 K€.

Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2020	**381,7**
Variation du capital Astera SA	(0,8)
Distributions versées par Astera SA	(4,0)
Résultat consolidé/part du groupe	25,1
Autres variations	0,2
Capitaux propres au 31.12.2021	**402,2**

Ils enregistrent une variation nette positive de + 20,5 M€ sur l'exercice.

Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

Un changement de règlementation comptable implique la comptabilisation des dotations et reprises sur écarts d'acquisition dans le résultat d'exploitation.
Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera est consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera (intégration proportionnelle). Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2021	PROFORMA EXERCICE 2020	EXERCICE 2020
Chiffre d'affaires net	5 877,6	5 335,1	5 335,1
Résultat d'exploitation	46,7	38,5	38,9
Résultat financier	- 7,7	- 9,2	- 9,2
Résultat courant	39,0	29,3	29,7
Résultat exceptionnel	+ 0,8	- 2,5	- 2,5
Impôts	- 14,1	- 12,1	- 12,1
Résultat net - Entreprises intégrées	25,7	14,7	15,1
QP des stés mises en équivalence	-	-	-
Dot. Amort - Ecarts d'acquisition			- 0,4
Résultat net	25,7	14,7	14,7
PART DU GROUPE	**25,1**	**13,9**	**13,9**

Chiffre d'affaires (en M€)

Le chiffre d'affaires net du groupe a globalement augmenté de + 10,2% en 2021.
L'évolution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Répartition pharmaceutique	5 257,7	4 744,5
Soins à la personne	136,3	131,2
Solutions à l'officine	44,0	38,3
Solutions à l'industrie	439,6	421,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 877,6**	**5 335,1**

Le chiffre d'affaires du pôle répartition, qui représente 89,5% du chiffre d'affaires du groupe, est en hausse de + 10,8% sur l'exercice 2021.
En Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 12,8%, en France de + 9,0% et en Belgique de + 3,2%.
La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 7,5% du chiffre d'affaires total, enregistre une hausse de + 4,4% sur l'exercice.
L'activité du pôle soins à la personne progresse sur 2021 de + 3,9%.
La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 14,9%).

Résultat courant (en M€)

Le résultat courant du groupe est en hausse de + 9,7 M€ (+ 33,1 %) par rapport à l'exercice précédent.
La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2021	PROFORMA EXERCICE 2020	EXERCICE 2020
Répartition pharmaceutique	36,8	26,7	26,7
Soins à la personne	6,8	8,5	8,8
Solutions à l'officine	1,3	0,3	0,3
Solutions à l'industrie	- 4,6	- 5,5	- 5,5
Holdings	- 1,3	- 0,7	- 0,6
RÉSULTAT COURANT	**39,0**	**29,3**	**29,7**

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de + 36,8 M€ en nette progression par rapport à l'exercice précédent (+ 10,1 M€).
Le pôle soins à la personne est le second contributeur au résultat courant avec + 6,8 M€ en 2021 en diminution de - 1,7 M€ par rapport à 2020.
La contribution du pôle solutions à l'officine augmente lors de cet exercice passant de + 0,3 M€ à + 1,3 M€.
Enfin la contribution du pôle solutions à l'industrie s'améliore de + 0,9 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à - 4,6 M€.

Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2021 est un bénéfice de 25,1 M€ en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (13,9 M€ en 2020 soit + 11,2 M€).

Une fois prise en compte la hausse de + 9,7 M€ du résultat courant, les autres variations sont les suivantes :

- Le résultat exceptionnel s'élève à + 0,8 M€ contre - 2,5 M€ en 2020 soit une hausse de + 3,3 M€,
- La charge d'impôt 2021 est de 14,1 M€ contre 12,1 M€ en 2020 soit une hausse de + 2,0 M€,
- La quote-part de résultat en provenance des minoritaires diminue de - 0,2M€ (+ 0,6 M€ en 2021 contre + 0,8 M€ en 2020). ■

MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le groupe Astera SA applique le nouveau règlement ANC 2020-01 qui remplace le règlement CRC 99-02 à compter du 1er janvier 2021. L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes du groupe Astera SA dans la mesure où celui-ci appliquait déjà les méthodes dites préférentielles. Le nouveau règlement induit uniquement des reclassements de présentation non significatifs au bilan et au compte de résultat. ■

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement post-clôture n'est intervenu après la date d'arrêté des comptes. ■

GESTION DES RISQUES

Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages - Pertes d'Exploitation auprès respectivement de AXA et MMA (en association avec Albingia, Axeria et Zurich).

Parallèlement, le Groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention réalisées en 2021 par MMA.

Sur 2021, nous n'avons eu à subir aucun évènement majeur.

Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque mais présentant aujourd'hui une rémunération très faible. Le groupe Astera procède également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés qui peuvent, pour certains, présenter un risque à l'échéance. Une diminution de ce risque a permis une reprise de provision de 3 222 K€ au 31-12-2021. ■

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Sécurité des Systèmes d'information

L'année 2021 a vu l'équipe SSI se renforcer, dès juillet, avec le pourvoi du poste d'ingénieur cybersécurité en charge du traitement des évènements de sécurité créé en début d'année. Nous avons poursuivi le travail de collecte des traces informatiques de notre système d'information afin de rendre la plus complète possible et rapide la détection d'éventuelles compromissions. La protection de nos infrastructures a évolué avec la mise en place d'un cloisonnement renforcé de nos serveurs dans un nouveau centre de traitement informatique. En parallèle, nous avons lancé un programme de gestion des vulnérabilités afin d'être à même, en permanence, de mesurer notre exposition au risque et de prendre les décisions de protections nécessaires. Enfin, nous avons lancé de nouvelles campagnes de sensibilisations auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés, à travers des modules de e-learning.

Étude et Développement

Nantes, 4ème agence Régionale
- Dernière étape du programme Grand Nantes étalé sur 3 ans ;
- Refonte du maillage des agences Régionales ;
- Traitement par Nantes des réassorts et approvisionnements inter-agences de 8 agences filles.

Outil LAD Factures Fournisseurs
Changement de l'outil LAD utilisé par le service Comptabilité Fournisseur.

Outil Notes de frais
Mise en place de la solution Notilus pour la gestion des notes de frais pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Gestion de la pénurie, délivrance clients
Mise en place d'une version automatisée de la gestion pénurie clients.

Réglementaires
- Indication sur nos factures clients de la référence commande origine du client ;
- Nouvelle déclaration annuelle : ventes de produits inscrits sur la Liste des produits et Prestations Remboursés (LPPR) ;
- Dispositifs Médicaux : enrichissements des données de référence Article dans le cadre de la nouvelle réglementation des Dispositifs Médicaux.

Sécurisation PharmaML
Sécurisation du système et amélioration de notre capacité pour supporter la hausse du trafic.

Production Informatique

Finalisation du projet « move to cloud » : utilisation des ressources cloud pour notre production informatique. ■

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION SUPPLY CHAIN

Améliorations techniques et organisationnelles des Agences

- Modification d'une ligne d'accumulation de bacs et changement des dépileurs de bacs sur l'agence de SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY et de LAIGNEVILLE.

- Renouvellement partiel du parc des cercleuses de nos agences nécessaires à la sécurisation des bacs préparés lors de nos livraisons à la pharmacie.

- Remplacement des équipements de chauffage et de rafraichissement sur nos agences de SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY, de SAINT-LÔ, de CHÂLON-en-CHAMPAGNE et de MACON par des solutions techniques de nouvelle génération permettant d'améliorer la performance énergétique de nos agences. Dans la même recherche de performance énergétique, réfection de la toiture de l'agence de LAIGNEVILLE, de LIÉVIN et de LORIENT ainsi que de la façade de l'agence de SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY.

- Démarrage du chantier de mise en exploitation de deux nouvelles chambres froides pour notre agence de MAREUIL.

- Renouvellement des serveurs de pilotage des installations mécanisées des agences de SAINT-QUENTIN, de BOULOGNE, PLESSIS-ROBINSON, LILLE et LYON.

- Démarrage du chantier de remplacement des tiroirs de l'agence de PESSAC et report en 2022 du renouvellement de l'automate et de son mobilier de stockage.

- Démarrage du chantier de pilotage de l'agence de MAREUIL en vue du renouvèlement de son automate en 2022.

- Mise en conformité des installations électriques, extincteurs et réseau incendie armé suite aux contrôles règlementaires annuels et changement du Tableau Général Basse Tension de l'agence de LAIGNEVILLE.

- Réduction continue des pertes sur stocks et des pertes sur retours de nos agences par la mise en place de toutes solutions permettant de mieux maîtriser le niveau des abîmés et des périmés en contribuant ainsi à l'amélioration de la marge.

- Développement des applications métiers permettant d'assurer tout au long de la chaine de livraison, le suivi des bacs et colis transitant par nos agences.

- Développement d'une démarche d'optimisation du recyclage des déchets produits par nos agences. Une préoccupation quotidienne qui s'inscrit dans un objectif de valorisation de 90% des déchets produits.

Recherche, étude et développement

Une QUATRIÈME AGENCE REGIONALE sur l'agence de NANTES – Les Sorinières :

Après des travaux de gros œuvre démarrés fin 2019 puis la livraison de l'ensemble des modifications du bâtiment et de ses extensions au cours du dernier trimestre 2020, notre agence de NANTES – Les Sorinières devient en 2021, notre 4ème agence régionale après celle de Bordeaux, Lille et Paris. Avec un rayonnement quotidien auprès de ses 8 agences filles, la création de l'agence régionale de Nantes vient compléter le maillage logistique de CERP Rouen afin d'offrir à ses clients sociétaires une rapidité et une disponibilité accrue à notre collection.

Un plan de montée en puissance s'est opéré au cours des 2èmes et 3èmes trimestres de 2021 afin de permettre à l'agence de Nantes de prendre en charge l'ensemble des activités nouvelles que revêt le statut d'agence régionale. A cette occasion, l'agence a mis en exploitation de nouveaux outils de préparation de commandes intégrés sur sa chaine de production. L'année 2021 aura été notamment consacrée à la validation de la performance opérationnelle de ces outils et la nouvelle organisation de l'agence.

Travaux divers d'études et de développement :

- Migration des PDA de préparation de commandes et de suivi de nos livraisons vers de nouveaux matériels compatibles avec nos nouveaux systèmes d'exploitation sous ANDROID.

- Centralisation de l'architecture téléphonique de nos agences et modification du réseau historique en cuivre vers un réseau fibre dédié au profit d'une meilleure performance et d'une sécurisation des accès.

- Renouvellement complet de la flotte de téléphonie mobile vers une compatibilité 5G.

- Déploiement d'une nouvelle activité dépositaire pour Les Pharmaciens Associés et pour le laboratoire MYLAN.

- Déploiement pour l'ensemble des agences d'une solution de stockage dédiée aux vaccins ARN Covid 19 à température négative et mise en exploitation de l'ensemble des solutions de préparation et de livraison nécessaires pour garantir l'intégrité des marchandises transportées.

Soutien technique et organisationnel aux filiales

Deux nouveaux bâtiments pour OXYPHARM :

- Après de nombreux mois d'études consacrés à la recherche de fonciers disponibles à proximité de BOULOGNE-sur-MER, l'ouverture du chantier a été réalisée courant 2020 et l'ensemble du bâtiment a été livré à la fin du premier trimestre 2021 permettant la mise en exploitation d'une nouvelle agence OXYPHARM sur la commune de HESDIN-L'ABBÉ.

- Les bâtiments contigus à l'agence OXYPHARM de PESSAC ont été agrandis et intégralement réhabilités afin de permettre de disposer d'un ensemble cohérent pour l'exploitation quotidienne et conforme aux cahiers des charges. L'ouverture du chantier a été réalisée dans le courant du premier trimestre et l'ensemble du bâtiment a été livré en fin d'année 2021 permettant aux équipes locales de disposer d'une nouvelle agence.

Compte tenu de la nature de ces projets et de leur complexité, les équipes centrales en charge du dossier se sont consacrées à l'accompagnement des équipes locales.

Agrandissement de l'agence de COURCELLES (Belgique) :

Depuis sa création en 2005, l'agence de COURCELLES n'aura cessé de se développer avec une croissance importante nous amenant à lancer une étude d'extension du bâtiment afin de modifier, améliorer et étendre les équipements actuels.

Les travaux de gros œuvre ont démarré dans le courant du dernier trimestre 2021 afin de permettre que l'ensemble des modifications du bâtiment et de ses extensions soient livrées au cours du troisième trimestre 2022.

Au-delà des nécessaires transformations du bâtiment, la mise en exploitation de nouveaux outils de travail doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'agence ainsi que les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe. ■

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	6	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	6 800	0	0	0	6 800	0	0	0	0	0
% du montant sur achats HT de l'exercice	0,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,54%	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	-					-				
Montant total des factures exclues	-					-				
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2021 à 53 122 700 € (1 061 146 parts sociales ordinaires à 50 € et 6 540 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en diminution de 842 920 € par rapport au 31 décembre 2020.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,37%	99,34%
Cadres dirigeants	0,63%	0,66%

Au 31 décembre 2021 :
Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 828.

- 7 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 111 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 379 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 448 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires.

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 161.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2021) s'élèvera à 5 305 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir :

- Concernant la part sociale ordinaire, un taux d'intérêt brut aux parts ordinaires de 0,50%, soit un total brut distribué de 265 286,50 €.
- Concernant la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP Rouen SAS pour un montant total de 4 022 676,81 €.

L'intérêt aux parts et le dividende coopératif sont éligibles à l'abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2018	50,00 €	569 058,50 €
2019	50,00 €	278 623,50 €
2020	50,00 €	269 498,50 €

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2018	10,00 €	4 559 677,79 €
2019	10,00 €	3 636 193,20 €
2020	10,00 €	3 694 280,34 €

Valeur moyenne d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'Astera au 31 décembre 2021

Le taux de 0,50% servi aux parts sociales ordinaires est basé sur la valeur nominale au 31 décembre 2021, soit 50 €. Rapporter ce taux à la valeur réelle d'acquisition des parts sociales ordinaires serait plus exact d'un point de vue économique.

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2021 des parts sociales ordinaires s'élevant à 46,13 €, le rendement unitaire moyen obtenu au titre de 2021 s'établit donc à 0,25 € / 46,13 €, soit 0,54%. ■

Valeur moyenne d'acquisition
46,13 €

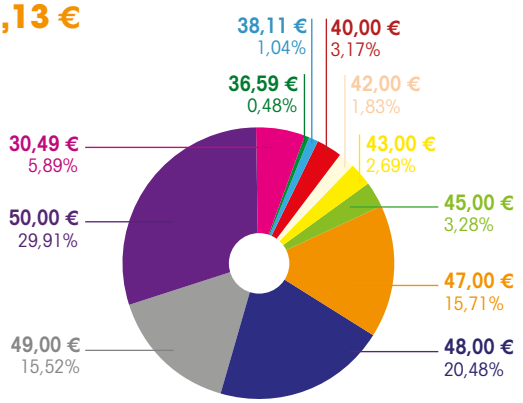

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTRÔLE

Holding

Sophese SA : suite à une augmentation de capital de 1 076 titres à laquelle Astera n'a pas souscrit et suite au rachat de 4 439 titres au cours de l'exercice, Astera contrôle désormais Sophese à hauteur de 86,91% contre 86,48% l'exercice précédent.

Sanacorp

Le 1er janvier 2021, notre filiale de répartition allemande Sanacorp Pharmahandel GmbH a fait l'acquisition de 3 sociétés : Curacado GmbH, Gerda Nückel GmbH et Leopold Fiebig GmbH. ■

CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2021 (art. 39-4 du CGI). ■

INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition en Europe à fin décembre 2021 sont répartis de la façon suivante :

- France : 2 660 soit 2 202,22 ETP
- Allemagne : 2 956 soit 2 086 ETP
- Belgique : 296 soit 220,29 ETP.

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP Rouen SAS & CERP Belgique)	2 956	2 422,63
Pôle Soins à la personne	692	685,83
Pôle Services à l'industrie	330	323,09
Pôle Services aux Pharmaciens (France + Belgique)	161	158,55
TOTAL	**4 139**	**3 590,10**

L'effectif de l'activité répartition pharmaceutique (France-Allemagne-Belgique) a cru en 2021 de manière sensible en s'établissant à 5 912 personnes contre 5 734 au 31 décembre 2020. Cette augmentation représente 178 personnes soit + 3,10% et s'est manifestée aussi bien en France qu'en Allemagne.
L'activité liée à la pandémie avec la distribution des masques puis surtout des vaccins en 2021 mais aussi l'augmentation liée à la consommation des médicaments après une année 2020 très perturbée expliquent ces évolutions.
Lorsqu'on réalise une approche en ETP (Equivalent Temps Plein), cette évolution est moins marquée mais reste malgré tout sensible à + 79,38 ETP et + 1,79%.

Sur le périmètre Astera, le groupe franchit le seuil des 4 000 salariés avec des effectifs en hausse de 135 personnes soit + 3,38%. Exprimée en ETP, la progression est de + 132,13 ETP soit + 3,83%.
L'activité France et Belgique est celle qui a connu la plus forte évolution en nombre de personnes à + 81 personnes.

Le pôle Soins à la personne a connu une progression encore plus forte en 2021 avec + 30 personnes. Cette activité avait vu son effectif augmenter de 20 personnes en 2020 vs. 2019.

Enfin, le pôle Services à l'industrie progresse de 22 personnes au 31 décembre 2021 et le pôle Services aux Pharmaciens est quasiment stable ne progressant que de 2 personnes. ■

Rapport
de Gestion

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 03 mai 2022.

astera

MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG			DG	DG
A. Pinton	PDT	PDG			
M. Ayral			PDT		
G. Riha			DG		
E. Flahaut				PDT	
A. Valette					PDT

PDT = Président
PDG = Président Directeur Général
DG = Directeur Général

MANDATS EXERCÉS

A l'issue de la présente Assemblée générale, les mandats d'administrateurs de Madame Muriel AYRAL, pharmacienne à Blangy-Sur-Bresle (76) et Monsieur Christophe LEFEVRE, pharmacien à Hauteville-Lompnes (01) arrivent à échéance et nous vous remercions de bien vouloir leur accorder de nouveau votre confiance.
Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024. ■

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2021).

	BELGIQUE			
Noms	**Sobedip SA**	**CERP SA**	**Les Pharmaciens Associés SA**	**Health & Technology SPRL**
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
M. Ayral				
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA
D. Ergot		ADM		**PDT du CA** = Président du Conseil d'administration **RP** = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée) **ADM** = Administrateur **ADM DEL** = Administrateur délégué
E. Flahaut		ADM		
C. Lefevre		ADM		
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	
P. Ransart *depuis le 15.11.2021		PDT du CA*		

Sanastera		
Organes de Direction	**Allemagne**	**France**
Conseil de surveillance	Matthias Schneider **Président** Jan-Henning Keller / Ursula Schöder* Mme Lawrence Oshinowo**	Armand Pinton **Vice-Président** Muriel Ayral / Eric Flahaut
Directoire	Herbert Lang **Vice-Président** Frank Horst Hennings	Olivier Bronchain **Président** Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

* Jusqu'au 08.07.2021
** Depuis le 08.07.2021

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2021)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Pinton	PDT du CA	Vice-PDT du CS	PDT du CS	PDG	ADM		ADM			ADM	PDT RP Astera	Vice-PDT	PDT RP Astera	PDT RP Astera	RP Astera
O. Bronchain	DG	PDT du DCTRE	PDT	RP Astera	RP Sophese		DG RP Sophese	PDT RP Astera		DG RP Astera		PDT			PDT
M. Ayral	ADM Vice-PDT du CA	MEM du CS	MEM du CS	ADM	PDT du CA		ADM			ADM			MEM du CS		
J. Brelet *jusqu'au 08.02.2021	ADM				ADM					ADM			PDT du CS*		
E. Flahaut *depuis le 08.02.2021	ADM Vice-PDT du CA	MEM du CS	MEM du CS	ADM	ADM		PDT du CA			ADM			PDT du CS*		
C. Lefevre	ADM		MEM du CS		ADM										
D. Lefoulon *jusqu'au 18.06.2021 **jusqu'au 18.05.2021	ADM*		MEM du CS**		ADM**										
I. Malhomme	ADM						ADM			ADM			MEM du CS		
A. Valette	ADM				ADM					PDT du CA					
P. Bourbon	ADM						ADM			ADM					
A. Métivier *depuis le 18.06.2021 **depuis le 18.05.2021	ADM*		MEM du CS**		ADM										
P. Ransart *depuis le 18.06.2021 **depuis le 18.05.2021	ADM*				ADM**										
A. Roudergues		MEM du DCTRE													
F. Chetreff			MEM du CS												
O. Delarue			MEM du CS												
M. Pruja			MEM du CS												
K. Vallet			MEM du CS												

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
AC. Mare			DG DEL												
Y. Kerouédan *jusqu'au 21.06.2021				ADM*											
G. Riha					DG	PDT									
L. Abraham							ADM								
M-H Goddard							ADM								
C. Hellin	ADM				ADM					ADM					
K. Haziza							ADM								
A. Leche							ADM								
P. Villedieu										ADM					
C. Sceau											DG		DG	DG	
E. Khouly *jusqu'au 27.09.2021											DG DEL*				
L. Lopez *depuis le 27.09.2021											DG DEL*				
K. Mazeau									PDT						
P. Frelat														DG DEL	

PDT = Président
PDG = Président Directeur Général
PDT du CA = Président du Conseil d'Administration
PDT du CS = Président du Comité de Surveillance
PDT du DCTRE = Président du Directoire
DG = Directeur Général
DG DEL = Directeur Général Délégué

Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'Administration
Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de Surveillance
MEM du CS = Membre du Comité de Surveillance
ADM = Administrateur
RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)

GOUVERNANCE DE LA COOPÉRATIVE

I. Le rapport de gouvernance

1. Le Conseil d'administration

Le Conseil fonctionne selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration validé en décembre 2015 et les statuts d'Astera adoptés à l'assemblée générale extraordinaire du 12/06/2020 et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives et des mutuelles publié par l'institut de formation des administrateurs.

S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi et plus particulièrement une gouvernance coopérative au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2021, la représentativité et l'éthique du Conseil, son rôle et son fonctionnement.

Cette année a encore été marquée par la crise sanitaire et les Conseils d'administration se sont tenus soit par visioconférence soit en présentiel.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de 11 membres et il s'est réuni 6 fois.

Les réunions ont porté sur :

- La vie sociale, le fonctionnement et le sociétariat : l'évolution et le renouvellement de la composition des Conseils du groupe, la composition des comités spécialisés, les activités SECOF et FCA.
- Les comptes annuels : le budget et les investissements 2021, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, les comptes trimestriels et semestriels du groupe.
- L'activité professionnelle : le développement de la plateforme logistique d'Oxypharm, les actualités de Sanacorp, le partenariat d'Isipharm et de Caduciel, la marque propre Santalis.

A l'issue de la présente assemblée, les mandats d'administrateurs de Madame Ayral et Monsieur Lefevre arrivent à échéance et nous vous demandons de les renouveler.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2. Les comités spécialisés

a. Le comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production comptable de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Monsieur Philippe Bourbon et composé de Messieurs Ransart et Lefevre.

Le comité s'est intéressé aux risques clients Groupe, aux placements structurés et les impacts sur la trésorerie et la réforme de la taxe ACOSS. Le comité a également fait un point le positionnement de la coopérative en matière de transition énergétique.

b. Le comité d'éthique

Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs, principes et aspects réglementaires auxquelles la coopérative et ses filiales adhèrent.

Le comité d'éthique, présidé par Madame Ira Malhomme, et aidé dans son travail par Mesdames Hellin, Valette et Métivier, s'est intéressé à la déclaration de performance extra-financière.

c. Le comité de nomination et rémunération

Le comité de nomination et rémunération a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur du groupe Astera. Il formule les propositions

au Conseil d'administration concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des Conseils du groupe Astera.

Le comité, présidé par Monsieur Eric Flahaut, complété par Madame Muriel Ayral, Monsieur Jacques Brelet et moi-même, a étudié le renouvellement des mandats et le recrutement de nouveaux administrateurs.

3. Réorganisation imposée par la crise sanitaire

Lors de cette année marquée par la crise du Covid, un seul Conseil, celui du mois de septembre, s'est tenu en présentiel. La crise nous a imposé de tenir par la suite les différents Conseils par visioconférence.

Chaque filiale du groupe a été impactée par la crise, à différents niveaux et de manières différentes ; un point Covid était régulièrement fait lors de nos Conseils. Le Conseil a ainsi pu constater de l'évolution de la situation, les mesures exceptionnelles mises en place au niveau social, les procédures de protection des salariés pour assurer la continuité de l'activité.

De plus, un travail de digitalisation des Conseils a été engagé en 2020 afin de moderniser notre organisation, en fluidifiant et sécurisant la transmission des informations grâce à la solution Dilitrust.

L'organisation de l'assemblée générale a également été impactée par la crise sanitaire. Avec l'aide de la direction juridique de la FCA et compte tenu des différentes évolutions législatives, nous avions un choix à faire : le report, le huis-clos ou une assemblée dématérialisée.

Le choix s'est donc porté sur une assemblée dématérialisée afin de respecter le calendrier prévu et de poursuivre la marche de la coopérative.

Afin de respecter le cadre légal d'une telle assemblée, nous avons mis en place, l'ouverture de boîtes mail permettant les questions des sociétaires et la diffusion vidéo de la présentation des comptes.

II. Rapport du président

1. La déclaration de performance extra-financière

Son but est d'informer sur l'impact que les mesures prises par l'entreprise pourraient avoir sur la société au sens large, sur l'environnement.

Astera poursuit donc son intention de publier les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du groupe en France, en Allemagne et en Belgique au cours de l'exercice 2021 grâce à la déclaration de performance extra-financière.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de grossiste répartiteur au travers de ses cinq valeurs fondatrices.

Ce rapport, conforme aux exigences légales d'audit et de certification, inclut une présentation du modèle d'affaires, une description des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que le résultat de ces politiques.

Il revient au Conseil d'administration d'établir cette déclaration et ainsi suivre les réponses à ces risques au cours des années à venir. ■

Répartition • Soins à la personne • Solutions à l'officine • Solutions à l'industrie

Rapport
de Gestion

Déclaration de performance extra-financière

Le présent rapport sur les Performances Extra-financières est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 03/05/2022.

astera

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

(1) Accréditation n° 3-1594, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, ASTERA publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, Allemagne et Belgique au cours de l'exercice 2021. Bien que cette information fasse partie intégrante du rapport de gestion, Astera a fait le choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de répartiteur pharmaceutique au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer l'exactitude des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.

Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière.

Vous trouverez ci-après un tableau de synthèse qui rappelle les risques identifiés pour l'activité de répartition pharmaceutique ainsi que les réponses apportées dans le respect des valeurs fondatrices du groupe. Les indicateurs de suivi mis en place tant au niveau social qu'environnemental permettent de mesurer l'impact de nos actions dans le temps ce qui est un des objectifs d'une telle déclaration. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis plus de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la règlementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera **www.astera.coop.** ■

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé	Date de première publication de l'indicateur
ESPRIT D'ENTREPRISE				
S'adapter à l'évolution constante des besoins des pharmaciens	**R1 - Risque d'inadéquation des compétences face à l'évolution constante des besoins des pharmaciens** Afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients, qui sont en constante évolution, Astera doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive	- Politique sociale - Formation - Egalité Hommes/Femmes	- S6 : Dépenses HT en euros consacrées à la formation au cours de l'exercice	DPEF 2018 publiée en 2019
ENGANGEMENT EN MATIERE DE SANTÉ PUBLIQUE				
Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	**R2 - Risque lié à la sécurité et à la santé des salariés dans l'exercice de leur fonction** Les activités du groupe Astera nécessitent beaucoup d'interventions humaines (manutention, conduite…). A ce titre, Astera se doit de développer des actions nécessaires au bien-être et à la sécurisation de ses salariés sur leur lieu de travail	- Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de Sécurité au Travail - Suivi des accidents du travail - Communication régulière sur les risques routiers - Port obligatoire des EPI sur certains postes de travail	- S10 : Taux d'accident du travail sur l'exercice	DPEF 2020 publiée en 2021

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé	Date de première publication de l'indicateur
ENGANGEMENT EN MATIERE DE SANTÉ PUBLIQUE				
Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	**R3 - Impacts de notre activité sur les changements climatiques** Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les contraintes liées aux enjeux environnementaux, et notamment la pollution, sont croissantes. Dans ce contexte, les activités de répartition pharmaceutique d'Astera doivent mettre en œuvre des politiques logistiques et opérationnelles lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement	- Mesurer nos consommations d'énergie - Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions CO2 - Gérer nos déchets	- E2 : Quantité de déchets carton revalorisés pour l'exercice exprimée en tonnes par unité vendue - E4 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise par unité vendue pour l'exercice exprimée en gramme de CO2 équivalent	DPEF 2018 publiée en 2019
Garantir une Qualité de service optimale	**R4-Risque Qualité** Bien que le contexte économique ne soit pas favorable au secteur de la répartition pharmaceutique, Astera se doit de fournir la même qualité de service, dans le respect des bonnes pratiques de la distribution, tout au long de sa chaine de valeur	- Respect des Bonnes pratiques de la Distribution (Code de santé publique) - Assurer la lutte contre la falsification des produits - Audits réguliers dans les agences - Utiliser la force de notre modèle coopératif	- Q1 : pourcentage d'erreurs de picking	DPEF 2020 publiée en 2021
INDEPENDANCE				
Offrir des services variés	**R5-Risque de limitation de l'offre de services** Face aux mutations dans la profession du métier de pharmacien, Astera doit être en mesure de proposer une offre plus large que le simple approvisionnement en médicaments pour permettre aux pharmaciens sociétaires de conserver leur indépendance	- Diversification de l'offre notamment au travers des activités des filiales autre que la répartition pharmaceutique	- Nombre de nouveaux produits/ services disponibles à la fin d'un exercice sur l'ensemble des filiales	En réflexion pour une publication à horizon 2024
Maintenir un bon climat social	**R6 - Risque de dégradation du climat social interne** Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture Astera. A ce titre, le groupe échange constamment avec les partenaires sociaux en toute bienveillance	- Culture du dialogue social avec consultation régulière des partenaires sociaux	- Nombre de réunions avec les instances du personnel au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2022
Maintenir une accessibilité aux soins au plus grand nombre	**R7 - Impact de notre activité sur les populations riveraines** Maintenir la qualité de service attendue par les patients en approvisionnant dans des conditions optimales les officines	- Maintenir les agences de répartition pharmaceutique au plus proche des clients - Développer la proximité avec nos sociétaires - Utiliser la force de notre modèle coopératif	- Résultat de la dernière enquête publiée	En réflexion pour une publication à horizon 2022
	R8 - Un maillage territorial menacé Dans le contexte économique actuel, Astera s'efforce de maintenir ses agences de Répartition pharmaceutique plus proche de ses clients et d'assurer des échanges réguliers avec ses sociétaires		- Nombre de réunions organisées avec les sociétaires au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2024
PARTAGE				
Faire connaître nos métiers	**R9-Manque de visibilité des professions de grossistes-répartiteurs** Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité	- Politique de communication en interne comme en externe	- Nombre d'événements extérieurs auxquels Astera a participé au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2024
Trouver des alliés pour affronter les difficultés	**R10-Risque d'isolement** Face aux difficultés que rencontre toute une profession et non pas une entreprise, il est nécessaire de trouver des alliés pour avancer et faire valoir nos exigences	- Engagement de la direction dans diverses structures interprofessionnelles	- Nombre de mandats d'administrateur détenus par nos dirigeants dans des instances externes au groupe mais en lien avec son activité	

Assemblée Générale

astera

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2022

Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats.
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du code de commerce.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2021 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé.
- Renouvellement des mandats respectifs de deux membres du Conseil d'administration.
- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire

- Augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Coopérative par incorporation de réserves.
- Pouvoirs en vue des formalités. ■

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 9 353 885,81 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 25 059 101 €.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément à l'article 40 des statuts de la coopérative, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 9 353 885,81 € comme suit :

Intérêts aux parts sociales ordinaires bruts*	265 286,50 €
Dividendes coopératifs bruts attribués aux parts sociales à avantage particulier*	4 022 676,81 €
Dotation à la réserve facultative	5 065 922,50 €

* Intérêts et dividendes éligibles à l'abattement de 40% pour les associés personnes physiques (art. 243 bis du code général des impôts).

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP Rouen SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP Rouen SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2018	0,50 €
2019	0,50 €
2020	0,50 €

Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2018	4 559 677,79 €
2019	3 636 193,20 €
2020	3 694 280,34 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2021 s'élève à 53 122 700 € dont 65 400 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a diminué de 842 920 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2020 (53 965 620 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Muriel AYRAL, Pharmacienne, domiciliée à Blangy-sur-Bresle (76) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Muriel AYRAL a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe LEFEVRE, Pharmacien, domicilié à Hauteville-Lompnes (01) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Christophe LEFEVRE a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Huitième résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément et dans les limites fixées par l'article 36 de la loi n°2011-624 du 17 juillet 2001, l'Assemblée générale extraordinaire décide d'incorporer au capital social de la Coopérative, une somme prélevée sur les réserves disponibles pour relever la valeur nominale des parts sociales de 50 € à 51 €.

Du fait de la variabilité du capital de la Coopérative, le montant prélevé sur les réserves sera fonction de l'augmentation de la valeur nominale des parts décidée de 1 € et du nombre de parts sociales souscrites et inscrites dans les livres comptables 45 jours francs avant la date de la présente Assemblée, augmenté de celles issues de l'adhésion de nouveaux sociétaires au minimum statutaire en vigueur à la date de l'Assemblée générale. Le montant prélevé sur les réserves sera d'environ 1 100 000,00 €.

La somme exacte et définitive des réserves disponibles à prélever vous sera annoncée au cours de l'Assemblée générale.

Il sera ajouté à la présente résolution :
La valeur nominale des parts sociales de la Coopérative est relevée de 50 € à 51 € par incorporation d'une somme prélevée sur les réserves disponibles à hauteur de X XXX XXX,XX.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. ■

Comptes consolidés

astera

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2021	NET AU 31.12.2020
Capital souscrit non appelé				
Capital social non appelé	-		-	-
Total du capital souscrit non appelé (I)	**-**		**-**	**-**
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	65 911	- 55 883	10 028	10 051
Dont écarts d'acquisition	*4 348*	*- 2 360*	*1 988*	*1 740*
Immobilisations corporelles	526 871	- 321 241	205 630	197 254
Immobilisations financières	4 522	- 5	4 517	3 396
Titres mis en équivalence	406		406	397
Total de l'actif immobilisé (II)	**597 710**	**- 377 129**	**220 581**	**211 098**
Actif circulant				
Stocks et en cours	355 543	- 4 489	351 054	328 242
Avances fournisseurs	3 009		3 009	2 756
Créances clients	588 297	- 3 152	585 145	529 152
Créances fiscales et sociales (dont IDA)	51 932	- 151	51 781	44 562
Placements à court terme	38 749	- 244	38 505	27 897
Disponibilités	101 731		101 731	99 778
Total de l'actif circulant (III)	**1 139 261**	**- 8 036**	**1 131 225**	**1 032 387**
Comptes de régularisation actif	13 947		13 947	10 008
TOTAL DE L'ACTIF	**1 750 918**	**- 385 165**	**1 365 753**	**1 253 493**

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2021	NET AU 31.12.2020
Fonds propres		
Capital social	53 123	53 966
Primes et boni de fusion	457	457
Réserves	323 609	313 384
Résultat (Part du groupe)	25 059	13 903
Total des fonds propres (I)	**402 248**	**381 710**
Intérêts minoritaires (II)	**6 922**	**6 814**
Autres fonds propres (III)	**-**	**-**
Provisions pour risques & charges		
Provisions pour risques	1 766	1 412
Provision pour retraite	39 786	37 554
Provisions pour impôts	-	502
Total des provisions pour risques & charges (IV)	**41 552**	**39 468**
Dettes		
Emprunts et dettes financières	216 052	179 572
Avances et acomptes reçus sur commandes	168 005	146 623
Dettes fournisseurs	312 373	289 213
Dettes fiscales et sociales	61 843	52 823
Autres dettes (dont IDP)	156 313	156 824
Total des dettes (V)	**914 586**	**825 055**
Comptes de régularisation passif	445	446
TOTAL DU PASSIF	**1 365 753**	**1 253 493**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

	2021	2020
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	5 788 813	5 251 163
Production vendue	88 788	83 943
Chiffre d'affaires net	**5 877 601**	**5 335 106**
Reprises de provisions	8 932	4 440
Autres produits d'exploitation	75 763	55 572
Total produits d'exploitation	**5 962 296**	**5 395 118**
Charges d'exploitation		
Achats consommés	5 501 591	4 968 616
Autres achats et charges externes	160 376	145 909
Impôts, taxes et versements assimilés	9 236	10 185
Charges de personnel	188 918	176 276
Dotations aux amortissements et aux provisions	53 559	54 251
Autres charges d'exploitation	1 175	964
Total des charges d'exploitation	**5 914 855**	**5 356 201**
Résultat d'exploitation (hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	**47 441**	**38 917**
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	745	424
Résultat d'exploitation (incluant dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	**46 696**	**38 493**
Total des produits financiers	3 044	2 060
Total des charges financières	10 784	11 233
Résultat financier	**- 7 740**	**- 9 173**
Résultat courant avant impôt	**38 956**	**29 320**
Total des produits exceptionnels	2 226	2 068
Total des charges exceptionnelles	1 318	4 652
Résultat exceptionnel	**908**	**- 2 584**
Impôts sur les bénéfices	15 156	12 523
Impôts différés	- 1 028	- 437
Résultat net des entreprises intégrées	**25 736**	**14 650**
Résultat des sociétés mises en equivalence	9	7
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**25 745**	**14 657**
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	686	754
Résultat net (part du groupe)	**25 059**	**13 903**
Nombre de parts sociales ordinaires	1 061 146	1 077 994
Nombre de parts sociales à avantage particulier	6 540	6 592
Résultat par action	**23,47**	**12,82**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2021

Les comptes consolidés du groupe ASTERA SA, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et plus particulièrement conformément aux dispositions énoncées par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020 mises en application à compter du 1er janvier 2021.

1 • Faits marquants de l'exercice

• Covid-19

Suite au déclenchement de l'épidémie de Coronavirus, chaque société opérationnelle du groupe ASTERA SA a continué de mettre en œuvre un plan de continuité d'activité.
De manière générale des mesures ont été prises afin de permettre autant que faire se peut la continuité des livraisons ou des services rendus tout en assurant la sécurité sanitaire des membres du personnel.

En ce qui concerne le pôle « Répartition pharmaceutique », des mesures ont été prises afin d'assurer la livraison des médicaments et produits pharmaceutiques aux pharmacies d'officines.
Partenaires au quotidien dans la chaine d'approvisionnement du médicament, nous nous devons d'assumer nos missions de santé publique en garantissant la disponibilité des médicaments, nos sociétés de répartition ont connu une forte progression de leur activité.

Pour le pôle « Solutions à l'industrie », c'est en premier lieu l'activité de dépositaire qui est concernée par l'épidémie. Il s'agit d'assurer les livraisons de médicaments et produits de santé en vue de leur distribution aux pharmacies d'officines et parapharmacies dans le respect des obligations de service public.
Cette activité étant essentielle en période de crise, des mesures ont été prises pour permettre la continuité du service auprès de nos clients tout en appliquant les mesures de protection assurant la sécurité sanitaire de nos salariés.

Pour le pôle « Soins à la personne », l'activité de prestataire dans le maintien à domicile oblige à assurer la continuité du service auprès du public et des pharmaciens. Le chiffre d'affaires des ventes ainsi que l'activité de location ont globalement progressé au cours de l'exercice.

En ce qui concerne le pôle « Solutions à l'officine », les conséquences sont diverses.

- Pour l'informatique officinale, l'activité de prestataire informatique auprès des officines oblige à assurer la continuité du service et l'accompagnement du pharmacien. La maintenance des matériels et logiciels installés dans les officines de pharmacie a été assurée ; l'activité commerciale a fortement augmenté au cours de l'exercice.
- Pour la location financière, l'activité avait enregistré une forte baisse en début d'année 2020, très largement compensée par la suite. Cette dernière a de nouveau progressé sur 2021.
- Fortement impactée au cours de l'exercice 2020 du fait de l'impossibilité de pouvoir effectuer les formations de type présentiel, l'activité de formation professionnelle des pharmaciens a connu une nette progression sur 2021 ;
- Le développement du réseau LPA s'est poursuivi en France comme en Belgique et la continuité du service et de l'accompagnement des pharmaciens a été assurée.

De manière générale, les sociétés du groupe n'ont pas bénéficié des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement (Prêt garanti, report d'échéances), seul le chômage partiel a été utilisé de manière non significative.
L'épidémie de Coronavirus n'affecte pas l'évaluation et la mesure des actifs et passifs au bilan consolidé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultat consolidé du groupe sur l'exercice;

À la date d'arrêté des comptes, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de chaque entité à poursuivre son exploitation. ■■■

■■■ • Contrôle de l'Autorité Belge de la Concurrence

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité Belge de la Concurrence à l'encontre de Cerp SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, Cerp SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais cette dernière n'a finalement pas abouti à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. Cerp SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique va s'ouvrir, dont l'issue reste incertaine.
À la date de l'arrêté des comptes, la meilleure estimation du risque, selon le management de Cerp SA et ses conseils, s'établit à 1 million d'euros (0,5 million d'euros dans les comptes du groupe Astera SA), montant provisionné à la clôture.

• Acquisition de sociétés allemandes

Le 1er janvier 2021, notre filiale de répartition allemande Sanacorp Pharmahandel GmbH a fait l'acquisition des sociétés suivantes : Curacado GmbH, Gerda Nückel GmbH, Leopold Fiebig GmbH.

2 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA n° 570.501.551	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	Mère

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2021	% CONTRÔLE 31.12.2020	% INTÉRÊT 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2020
Sophèse SA (1) n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	86,9091	86,4832	86,9091	86,4832
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9969	99,9991	86,9064	86,4825
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	98,3176	97,8676	85,4469	84,6390
Laboratoires Medilis SAS n° 329.071.765	Rue des Frères Lumières 14 100 Lisieux	100,0000	100,0000	85,4469	84,6390
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9794	99,9794	99,9794	99,9794
Eurodep SAS n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000

(1) Sophèse SA : En septembre 2021, une augmentation de capital de 73 K€ (inclus la prime d'émission) a été réalisée par transformation d'une partie des dividendes 2020 en actions ; ASTERA SA n'a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 289 K€.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2021	% CONTRÔLE 31.12.2020	% INTÉRÊT 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2020
Sanastera SpA. (2)	Piazza Galvani 3 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000

(2) Pour mémoire, la société Sanastera SpA est la maison mère du groupe de Répartition que les Coopératives française ASTERA SA et allemande SANACORP eG ont décidé de créer ensemble en 2007.

Cette joint-venture regroupe principalement trois sociétés de Répartition : CERP Rouen SAS en France, CERP SA en Belgique, Sanacorp Pharmahandel GmbH en Allemagne. Les sociétés CERP Rouen Formation SAS en France, L.P.A. SA – Santalis et Health & Technology Sprl en Belgique font également partie du groupe SANASTERA SpA mais sont rattachées au pôle Solutions à l'officine.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2021	% CONTRÔLE 31.12.2020	% INTÉRÊT 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2020
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées :

La société SECOF SA détenue à 20% par Sanastera n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 169 K€ (184 K€ en 2020), total bilan 175 K€ (187 K€ en 2020), chiffre d'affaires 111 K€ (145 K€ en 2020), résultat net – 15 K€ (+ 18 K€ en 2020)).

POLES D'ACTIVITE

Pour mémoire - L'organisation managériale du groupe ASTERA SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1er janvier 2015 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	Sanastera SpA (I) CERP Rouen SAS Sobedip (B) CERP SA (B) Groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH (D)
Soins à la Personne	Oxypharm SA Laboratoires Medilis SAS
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS L.P.A. SA (B) Health & Technology Sprl (B)
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie, (B) Belgique, (D) Allemagne. ■■■

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3 • 1 Application du nouveau règlement ANC 2020-01

Le groupe Astera SA applique le nouveau règlement ANC 2020-01 qui remplace le règlement CRC 99-02 à compter du 1er janvier 2021.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes du groupe Astera SA dans la mesure où celui-ci appliquait déjà les méthodes dites préférentielles. Le nouveau règlement induit uniquement des reclassements de présentation non significatifs au bilan et au compte de résultat.

3 • 2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

3 • 3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

		2021	2020
Taux actualisation	France Allemagne	1,00% 1,00%	0,40% 0,70%
Taux de rendement attendu des fonds	France Allemagne	1,00% 2,00%	0,40% 2,00%
Taux de progression des salaires	France Allemagne	3,00% 2,50%	2,50% 2,50%
Taux d'inflation sur le long terme	France Allemagne	1,90% 1,50%	1,70% 1,50%
Modalité de départ		100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu en France comme en Allemagne est fonction de l'évolution du taux des obligations +10 ans d'entreprises de 1ère qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2021.

Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

- **France**

Mobilité du personnel	2021	2020
16 - 24 ans	30,3%	28,6%
25 - 29 ans	13,1%	12,7%
30 - 34 ans	4,3%	2,9%
35 - 39 ans	3,9%	2,7%
40 - 44 ans	2,5%	1,7%
45 - 49 ans	1,3%	1,3%
50 - 54 ans	1,3%	0,7%
+ 55 ans	-	-

• **Allemagne**

Mobilité du personnel	2021	2020
16 - 24 ans	10%	10%
25 - 29 ans	7,5%	7,5%
30 - 34 ans	5,5%	5,5%
34 - 39 ans	3,75%	3,75%
40 - 44 ans	2,25%	2,25%
45 - 49 ans	1%	1%
50 - 54 ans	-	-
+ 55 ans	-	-

3 • 4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.
Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est le cas de Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les postes d'actif et de passif sont intégrés pour 50% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA.
Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3 • 5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3 • 6 Ecarts d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.
Le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans.
Les écarts inférieurs à 50 K€ sont amortis sur l'exercice.

3 • 7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.
Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des progiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

3 • 8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• **Immobilisations gérées par composants**

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros oeuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second oeuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe ASTERA SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1er janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.
Les immeubles de Sanacorp Pharmahandel GmbH n'ont pas fait l'objet d'un découpage en composants homogènes et sont donc amortis de manière linéaire (25 à 50 ans) sur la base de leur valeur globale. ■■■

■■■ • **Immobilisations autres**

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements & aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

3 • 9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

3 • 10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.
Les stocks sont valorisés suivant la méthode « premier entré – premier sorti » sauf pour Sanacorp Pharmahandel GmbH qui applique la méthode du coût moyen pondéré.
Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

3 • 11 Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

3 • 12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

4 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

4 • 1 Ecarts d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2021
Ecarts d'acquisition	3 394	681	453	(180)	4 348

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2021
Ecarts d'acquisition	1 654	141	745	(180)	2 360

La colonne « Diminutions » est constituée des écarts - amortis à 100% à la fin de l'exercice 2020 - qui ont été extournés dans leur intégralité au 31 décembre 2021.

4 • 2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTA-TIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Concessions, brevets, licences acquis	22 991	810	386	(48)	66	24 205
Logiciels créés	32 186	-	60	-	209	32 455
Fonds de commerce	2 234	-	-	-	-	2 234
Autres immobilisations	8	-	-	-	-	8
Immobilisations en cours	1 351	6	1 579	-	(275)	2 661
TOTAL	**58 770**	**816**	**2 025**	**(48)**	**-**	**61 563**

Les augmentations concernent principalement :
- Activité « Répartition » :
  - Concessions, brevets, licences acquis + 0,3 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 0,5 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
  - Immobilisations en cours + 0,4 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
  - Immobilisations en cours + 0,7 M€.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Concessions, brevets, licences acquis	20 319	-	1 251	(48)	-	21 522
Logiciels créés	29 094	-	1 680	-	-	30 774
Fonds de commerce	1 046	-	181	-	-	1 227
TOTAL	**50 459**	**-**	**3 112**	**(48)**	**-**	**53 523**

4 • 3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTA-TIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Terrains & Constructions	145 283	1 256	2 322	(106)	504	149 259
Autres immobilisations corporelles	343 503	1 905	35 845	(21 661)	3 443	363 035
Immobilisations en cours, avances & acomptes	6 337	-	13 478	-	(5 238)	14 577
TOTAL	**495 123**	**3 161**	**51 645**	**(21 767)**	**(1 291)**	**526 871**

Les augmentations concernent principalement :
- Activité « Répartition » :
  - Terrain & bâtiments + 1,6 M€ ;
  - Installations techniques + 1,0 M€ ;
  - Matériels et outillages industriels + 1,6 M€ ;
  - Matériel de transport + 2,3 M€ ;
  - Matériel informatique + 0,9 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 9,7 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
  - Terrain & bâtiments + 0,6 M€ ;
  - Installations techniques + 0,5 M€ ;
  - Matériel du parc locatif + 7,2 M€ ;
  - Matériel de transport + 1,7 M€ ;
  - Matériel informatique + 0,1 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
  - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 19,6 M€ ;
  - Mobilier + 0,1 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 3,5 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
  - Matériel informatique + 0,2 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 0,3 M€.

Les diminutions sont essentiellement dues aux :
- Activité « Répartition » :
  - Cessions d'installations (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€) ;
  - Cessions de matériel de transport (VB 1,7 M€ ; amortissements cumulés 1,6 M€) ;
  - Cessions de matériel informatique (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€).
- Activité « Soins à la personne » :
  - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 4,9 M€ ; amortissements cumulés 4,6 M€) ;
  - Cessions de matériel de transport (VB 1,6 M€ ; amortissements cumulés 1,6 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
  - Cessions de matériels loués (VB 11,0 M€ ; amortissements cumulés 9,9 M€) ;
  - Cessions de mobilier (VB 1,5 M€ ; amortissements cumulés 1,4 M€).
- Activité « Solutions à l'industrie » :
  - Cessions de matériel informatique (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€). ■■■

■■■ La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2020	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2021
Valeurs brutes	12 416	1 291	(1 291)	12 416
Amortissements	(10 082)	(179)	-	(10 261)
Valeur nette comptable	**2 334**	**1 112**	**(1 291)**	**2 155**

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Terrains & Constructions	70 406	-	4 716	(65)	-	75 057
Autres immobilisations corporelles	227 463	-	38 811	(20 090)	-	246 184
TOTAL	**297 869**	**-**	**43 527**	**(20 155)**	**-**	**321 241**

4 • 4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTA-TIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Autres titres	399	1 272	-	(179)	-	1 492
Prêts	2 735	-	291	(264)	1	2 763
Autres créances	267	-	-	-	-	267
TOTAL	**3 401**	**1 272**	**291**	**(443)**	**1**	**4 522**

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2020	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTA-TIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
Autres titres	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres créances	5	-	-	-	-	5
TOTAL	**5**	**-**	**0**	**-**	**-**	**5**

4 • 5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2020	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021
CERP France	397,2	9,2	-	-	406,4
TOTAL TITRES M.E.E.	**397,2**	**9,2**	**-**	**-**	**406,4**

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus.

4 • 6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2021	POIDS RELATIF 2021	IMMOB. EN VALEUR 2020	POIDS RELATIF 2020
Répartition	97 522	44,70%	90 635	43,37%
Soins à la personne	47 815	21,91%	47 551	22,76%
Solutions à l'officine	64 515	29,57%	61 867	29,61%
Solutions à l'industrie	8 581	3,93%	9 155	4,38%
Holdings	(246)	(0,11%)	(247)	(0,12%)
GROUPE	**218 187**	**100,00%**	**208 961**	**100,00%**

4 • 7 Stocks

Ils ont augmenté de + 5,83% en valeur brute (+ 19,6 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.
Les provisions sur stocks ont diminué, passant de 7 730 K€ à 4 489 K€ Cette diminution s'explique principalement par des reprises de provision pour dépréciation des stocks comptabilisées suite à l'épidémie de Coronavirus :

- Oxypharm - 1,21 M€ ;
- Cerp Rouen - 0,9 M€ ;
- Sanacorp - 1,4 M€ ;

4 • 8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont augmenté de + 10,33% en valeur brute (+ 55,1 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.
Les provisions sur clients douteux ont diminué de – 22,88% soit - 0,9 M€
Les provisions sur autres créances ont légèrement augmenté, passant de 68 K€ à 151 K€.

4 • 9 Impôt différé sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 19 072 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 19 250 K€ au 31 décembre 2020).

4 • 10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

A la clôture de l'exercice 2021, les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV pour un montant de 4,5 M€, de certificats de dépôts pour un montant de 7,5 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 5,1 ans au 31 décembre 2021, indexés sur des actions ou indices boursiers pour un montant de 26,75 M€ dont 7,5 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une dépréciation d'un montant de 0,244 M€ a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31 décembre 2021 ont déclenché un risque de perte en capital.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 38,5 M€ contre 27,9 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 101,7 M€ contre 99,8 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 140,2 M€ contre 127,7 M€ à fin 2020. ■■■

4•11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

4•12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2019	**55 791**	**457**	**303 286**	**13 940**	**373 474**
Variation du capital d'ASTERA	(1 825)				(1 825)
Distributions versées par ASTERA			(3 909)		(3 909)
Affectation résultat exercice précédent			13 940	(13 940)	-
Résultat de l'exercice				13 903	13 903
Autres variations			67		67
Au 31.12.2020	**53 966**	**457**	**313 384**	**13 903**	**381 710**

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de – 1,83 M€ sur 2020.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2020	**53 966**	**457**	**313 384**	**13 903**	**381 710**
Variation du capital d'ASTERA	(843)				(843)
Distributions versées par ASTERA			(3 957)		(3 957)
Affectation résultat exercice précédent			13 903	(13 903)	-
Résultat de l'exercice				25 059	25 059
Autres variations			279		279
Au 31.12.2021	**53 123**	**457**	**323 609**	**25 059**	**402 248**

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 0,84 M€ sur 2021.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette négative de 52 passant ainsi à 6 540.

4•13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2021	AU 31.12.2020
Provisions pour risques (a)	1 766	1 412
Provisions pour charges (b)	-	502
Provisions pour charges à caractère de dettes (c)	39 786	37 554
TOTAL	**41 552**	**39 468**

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Litiges salariaux pour 1 062 K€ (vs 893 K€ fin 2020) ;
- Litige lié au contrôle de l'Autorité belge de la Concurrence pour 500 K€ (0 K€ en 2020) ;
- Litiges commerciaux pour 204 K€ (vs 366 K€ fin 2020) ;
- Aucune provision pour plans sociaux chez Sanacorp Pharmahandel GmbH (vs 153 K€ fin 2020) ;

Les montants par pôle sont les suivants :
- Pôle Répartition : 743 K€ (vs 387 K€ fin 2020) ;
- Pôle Soins à la personne : 127 K€ (vs 156 K€ fin 2020) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 22 K€ (vs 128 K€ fin 2020) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 874 K€ (vs 741 K€ fin 2020).

(b) Au cours de l'exercice 2021 le litige lié à la CFE d'Eurodep SAS a fait l'objet d'une reprise nette de provision de 502 K€.

(c) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2021	AU 31.12.2020
Pôle Répartition	33 565	31 995
Pôle Soins à la personne	3 801	3 360
Pôle Solutions à l'officine	1 346	1 212
Pôle Solutions à l'industrie	1 074	987
TOTAL	**39 786**	**37 554**

La hausse de la provision est de + 5,94 % ou + 2.232 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 7,7 M€ (vs. 8,9 M€ en 2020).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	52 104	54 700	- 2 596	- 4,75 %
Pôle Soins à la personne	4 238	4 070	+ 168	+ 4,13 %
Pôle Solutions à l'officine	1 800	1 746	+ 54	+ 3,09 %
Pôle Solutions à l'industrie	1 288	1 248	+ 40	+ 3,21 %
TOTAL	**59 430**	**61 764**	**+ 2 334**	**+ 3,78 %**

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que – toutes choses étant égales par ailleurs - :
- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 48,3 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de (50,6 M€).

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	-	Pertes actuarielles à amortir	+	Gratifications d'ancienneté (incl. comptes sociaux)	=	Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2021	**59 430**		**(20 035)**		**+ 391**		**39 786**
TOTAL AU 31.12.2020	**61 764**		**(24 740)**		**+ 530**		**37 554**

4•14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2021	AU 31.12.2020
Pôle Répartition	2 806	2 638
Pôle Soins à la personne	1 801	1 288
Pôle Solutions à l'officine	125	89
Pôle Solutions à l'industrie	24	22
Holdings	-	-
TOTAL ACTIF	**4 756**	**4 037**

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2021	AU 31.12.2020
Pôle Répartition	668	977
Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	277	300
Pôle Solutions à l'industrie	69	66
Holdings	295	313
TOTAL PASSIF	**1 309**	**1 656**
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	**3 447**	**2 381**

3•15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2020	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL 31.12.2021
Dettes auprès des établissements de crédit	63 158	25 008	(14 167)	73 999
Soldes créditeurs de banque	113 181	29 618	(3 816)	138 983
Emprunts crédit-bail	1 020	-	(174)	846
Participation des salariés	1 924	578	(569)	1 933
Autres dettes financières	289	17	(15)	291
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**179 572**	**55 221**	**(18 741)**	**216 052**

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2021	TOTAL 31.12.2020
Pôle Répartition	197 759	160 901
Pôle Soins à la personne	6 398	9 199
Pôle Solutions à l'officine	11 372	8 304
Pôle Solutions à l'industrie	256	904
Holdings	267	264
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**216 052**	**179 572**

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2021	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	73 999	15 590	39 409	19 000
Soldes créditeurs de banque	138 983	138 983	-	-
Emprunts crédit-bail	846	175	671	-
Participation des salariés	1 933	552	1 381	-
Autres dettes financières	291	291	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**216 052**	**155 591**	**41 461**	**19 000**

5 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

5 • 1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe Astera SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France, en Belgique et en Allemagne, appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
  - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
  - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
  - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
  - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
  - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
  - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
  - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
  - Une activité de force de vente téléphonée ;
  - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.
En 2021, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2021	POIDS RELATIF 2021	C.A. 2020	POIDS RELATIF 2020	VARIATION C.A. 2021/2020	VARIATION C.A. 2021/2020
Répartition (a)	5 257,7	89,5%	4 744,5	88,9%	+ 513,2	+ 10,8%
Soins à la personne (b)	136,3	2,3%	131,2	2,5%	+ 5,1	+ 3,9%
Solutions à l'officine (c)	44,0	0,7%	38,3	0,7%	+ 5,7	+ 14,9%
Solutions à l'industrie (d)	439,6	7,5%	421,1	7,9%	+ 18,5	+ 4,4%
GROUPE	**5 877,6**	**100,0%**	**5 335,1**	**100,0%**	**+ 542,5**	**+ 10,2%**

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe a progressé de + 10,2%.

(a) Pôle Répartition - L'activité du groupe y a progressé de + 10,8% :
- en Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 12,8%
- en France il a augmenté de + 9,0% et en Belgique de + 3,2%.

(b) Pôle Soins à la personne - Le chiffre d'affaires a cru de + 3,9%.
(c) Pôle Solutions à l'officine - Ce pôle a progressé de + 14,9%.
(d) Pôle Solutions à l'industrie - L'activité de ce pôle a augmenté de + 4,4%.

5 • 2 Charges d'exploitation

Malgré une hausse de + 10,7% des achats consommés, supérieure à celle des ventes de marchandises du groupe (+ 10,2%), la diminution de la variation de stocks a permis à la marge commerciale d'augmenter d'un exercice à l'autre (+ 1,7%).
Les frais généraux et les charges du personnel augmentent respectivement de + 9,9% et + 7,2%.
Au global, l'ensemble des charges d'exploitation augmente de + 10,4% quand les produits d'exploitation augmentent de + 10,5%. Le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 46,7 M€ en augmentation de + 8,2 M€ en valeur et de + 21,3% par rapport à l'exercice précédent. ■■■

5•3 Contribution au résultat d'exploitation

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation, et non après le résultat net comme indiqué par l'ancien règlement CRC 99-02.
L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2021	POIDS RELATIF 2021	PROFORMA RÉSULTAT EXPLOITATION 2020	PROFORMA POIDS RELATIF 2020	VARIATION EN VALEUR 2021/2020	VARIATION EN % 2021/2020	RÉSULTAT EXPLOITATION 2020	POIDS RELATIF 2020
Répartition (a)	44 209,3	94,7%	35 712,8	92,8%	+ 8 496,5	+ 23,8%	35 712,8	91,8%
Soins à la personne (b)	6 922,2	14,8%	8 568,2	22,2%	(1 646,0)	(19,2%)	8 908,1	22,9%
Solutions à l'officine (c)	1 481,5	3,2%	501,3	1,3%	+ 980,2	+ 195,5%	503,3	1,3%
Solutions à l'industrie (d)	(4 580,1)	(9,8%)	(5 502,6)	(14,3%)	+ 922,5	+ 16,8%	(5 502,6)	(14,2%)
Holdings	(1 336,6)	(2,9%)	(786,4)	(2,0%)	(550,2)	(70,0%)	(704,3)	(1,8%)
GROUPE	**46 696,3**	**100,0%**	**38.493,3**	**100,0%**	**+ 8 203,0**	**+ 21,3 %**	**38 917,3**	**100,0%**

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe.
Sa contribution a fortement augmenté d'un exercice à l'autre :

- partie franco-belge : + 18,8 M€ en 2021 vs + 16,6 M€ en 2020 (+ 2,2 M€ soit + 13,3 %) ;
- partie allemande : + 25,4 M€ en 2021 vs + 19,1 M€ en 2020 (+ 6,3 M€ en valeur soit + 33,0 %) ;

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a diminué de - 1,6 M€ en valeur (- 19,2 %).
(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a augmenté de + 1,0 M€ (+ 195,5 %) par rapport à l'exercice précédent.
(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative (- 4,6 M€). Mais, elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent (+ 0,9 M€ en valeur soit + 16,8%).

5•4 Produits & Charges financiers

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Dividendes reçus	42	13
Produits de placement	0	0
Autres produits financiers	3 002	2 047
TOTAL	**3 044**	**2 060**

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Intérêts débiteurs et charges assimilées	699	540
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	459	429
Intérêts des couvertures de taux	602	547
Escomptes accordés	8 604	8 010
Frais financiers crédit-bail	8	6
Autres charges financières	412	1 701
TOTAL	**10 784**	**11 233**

Le résultat financier s'améliore de + 1,5 M€ passant de – 9,2 M€ à – 7,7 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2021	POIDS RELATIF 2021	RÉSULTAT FINANCIER 2020	POIDS RELATIF 2020	VARIATION EN VALEUR 2021/2020	VARIATION EN % 2021/2020
Répartition (a)	(7 436,5)	96,1%	(8 994,1)	98,0%	+ 1 557,6	+ 17,3%
Soins à la personne (b)	(122,9)	1,6%	(104,5)	1,1%	(18,4)	(17,6%)
Solutions à l'officine (c)	(195,1)	2,5%	(165,2)	1,8%	(29,9)	(18,1%)
Solutions à l'industrie (d)	(13,9)	0,2%	3,6	(0,0%)	(17,5)	(486,1%)
Holdings	28,5	(0,4%)	86,8	(0,9%)	(58,3)	(67,2%)
GROUPE	**(7 739,9)**	**100,0%**	**(9 173,4)**	**100,0%**	**+ 1 433,5**	**+ 15,6%**

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du groupe avec – 7,4 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2021	POIDS RELATIF 2021	RÉSULTAT FINANCIER 2020	POIDS RELATIF 2020	VARIATION EN VALEUR 2021/2020	VARIATION EN % 2021/2020
Répartition - Allemagne	(7 343,2)	85,6%	(6 848,4)	85,7%	(494,8)	(7,2%)
Répartition - France & Belgique	(1 240,2)	14,4%	(1 139,6)	14,3%	(100,6)	(8,8%)
GROUPE	**(8 583,4)**	**100,0%**	**(7 988,0)**	**100,0%**	**(595,4)**	**(7,5%)**

5 • 5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation, et non après le résultat net comme indiqué par l'ancien règlement CRC 99-02.
L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2021	POIDS RELATIF 2021	PROFORMA RÉSULTAT COURANT 2020	PROFORMA POIDS RELATIF 2020	VARIATION EN VALEUR 2021/2020	VARIATION EN % 2021/2020	RÉSULTAT COURANT 2020	POIDS RELATIF 2020
Répartition (a)	36 772,7	94,4%	26 718,7	91,1%	+ 10 054,0	+ 37,6%	26 718,7	89,8%
Soins à la personne (b)	6 799,3	17,5%	8 463,7	28,9%	(1 664,4)	(19,7%)	8 803,5	29,6%
Solutions à l'officine (c)	1 286,6	3,3%	336,0	1,2%	+ 950,6	+ 282,9%	338,0	1,1%
Solutions à l'industrie (d)	(4 594,0)	(11,8%)	(5 498,9)	(18,8%)	+ 904,9	+ 16,5%	(5 498,9)	(18,4%)
Holdings	(1 308,2)	(3,4%)	(699,6)	(2,4%)	(608,6)	(87,0%)	(617,6)	(2,1%)
GROUPE	**38 956,4**	**100,0%**	**29 319,9**	**100,0%**	**+ 9 636,5**	**+ 32,9 %**	**29 743,7**	**100,0%**

Le résultat courant des entreprises intégrées augmente de + 9,6 M€ après prise en compte du résultat financier.
(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 36,8 M€ de résultat ; sa contribution augmente de + 10,1 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent :
• partie franco-belge : + 20,3 M€ en 2021 vs + 15,8 M€ en 2020 (+ 4,5 M€ soit + 28,5 %) ;
• partie allemande : + 16,5 M€ en 2021 vs + 10,9 M€ en 2020 (+ 5,6 M€ en valeur soit + 51,4 %) ;
(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 6,8 M€ en diminution de - 1,7 M€ en valeur (- 19,7 %).
(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution augmente de + 1,0 M€ par rapport à l'exercice précédent.
(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est fortement négative. Mais, elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

5 • 6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Opérations de gestion	79	71
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	11	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles (a)	2 045	1 997
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	91	-
Reprises exceptionnelles de provisions	-	-
TOTAL	**2 226**	**2 068**

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Opérations de gestion (b)	25	3 516
Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	-	-
Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées (a)	1 293	1 136
Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	-	-
dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
TOTAL	**1 318**	**4 652**

En 2021, le résultat exceptionnel est de + 0,9 M€ (vs - 2,6 M€ en 2020).

(a) Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :
• un résultat net positif de 0,8 M€ en 2021 ;
• un résultat net positif de 0,9 M€ en 2020.
(b) L'exercice précédent, le montant tenait compte de la comptabilisation du préjudice lié à la fraude chez CERP Rouen (Impact de 3,3 M€ dans les comptes du groupe ASTERA SA). ■■■

5•7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Impôts sur les bénéfices	15 156	12 523
Impôts différés nets (a)	(1 028)	(437)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	**14 128**	**12 086**

(a) Le produit net de 1 028 K€ d'impôts différés sur 2021 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 1 216 K€ :
- Un produit net de 590 K€ lié au crédit d'impôt futur ;
- Un produit net de 398 K€ lié aux retraitements dans le sous-groupe Sanastera ;
- Un produit net de 154 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 36 K€ lié au retraitement de changement futur du taux d'IS ;
- Un produit net de 36 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm,
- Oxypharm et Eurolease ;
- Un produit net de 2 K€ lié aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable.

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 188 K€ :
- Une charge nette de 108 K€ liée au retraitement des provisions réglementées ;
- Une charge nette de 80 K€ liée à l'activation d'un crédit d'impôt chez Laboratoires Medilis.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :
- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2021	2020
Résultat net des entreprises intégrées	26 481	15 074
Impôt sur les bénéfices	14 128	12 086
Résultat courant avant impôt	40 609	27 160
Charge d'impôt théorique à 26,5% en 2021 (28,0% en 2020)	**10 761**	**7 605**
Écarts sur différences permanentes (a)	920	488
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	14	624
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	1 704	2 617
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	-	55
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	613	649
Divers	116	48
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	**14 128**	**12 086**

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

5 • 8 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2021	2020
Résultat Courant	39,0	29,3
+ Résultat Exceptionnel	0,8	(2,5)
- Impôts	(14,1)	(12,1)
= Résultat net entreprises intégrées	**25,7**	**14,7**
+ QP entreprises MEE		
= Résultat net de l'ensemble consolidé	**25,7**	**14,7**
- Intérêts minoritaires	0,6	0,8
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**25,1**	**13,9**

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2021	POIDS RELATIF 2021	RÉSULTAT NET-PDG 2020	POIDS RELATIF 2020	VARIATION EN VALEUR 2021/2020	VARIATION EN % 2021/2020
Répartition	25 510,7	101,8%	15 547,1	111,8%	+ 9 963,6	+ 61,1%
Soins à la personne	4 750,2	19,0%	5 125,3	36,9%	(375,1)	(7,3%)
Solutions à l'officine	810,7	3,2%	(258,4)	(1,9%)	+ 1 069,1	+ 413,7%
Solutions à l'industrie	(4 784,4)	(19,1%)	(6 025,6)	(43,3%)	+ 1 241,2	+ 20,6%
Mises en équivalence	9,1	0,0%	6,6	0,0%	+ 2,5	+ 37,9%
Holdings	(1 237,2)	(4,9%)	(491,6)	(3,5%)	(745,6)	(151,7%)
GROUPE	**25 059,1**	**100,0 %**	**13 903,4**	**100,0 %**	**+ 11 155,7**	**+ 80,2%**

5 • 9 Résultat net par part sociale

	2021	2020	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 25 059 101	+ 13 903 360	80,2%
Nombre de parts sociales	1 067 686	1 084 586	(1,6%)
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	**+ 23,47**	**+ 12,82**	**+ 83,1%**

6 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

6•1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés par ASTERA SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2021	2020
Engagements donnés relatifs aux emprunts	-	-
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	-	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	10,5	10,3

ASTERA SA s'engage à garantir la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep SAS.

Ceux supportés par Sophèse SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2021	2020
Engagements donnés relatifs aux emprunts	1,45	2,17

Ceux supportés et reçus par CERP Rouen SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2021	2020
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque • D'avals et cautions (a)	 - 7,61	 - 5,33
En contrepartie de lignes de crédit (b) sous forme : • De lettres d'intentions	 33,50	 33,50

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.
(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 29 mars 2021 signée par le président de CERP Rouen SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2021	2020
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	 19,57 25,65	 18,23 27,95

Ceux supportés et reçus par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2021	2020
Concernant : • Une garantie bancaire à 1ère demande • Une garantie globale bancaire de cautionnement douane	 1,47 0,07	 1,47 0,07

ENGAGEMENTS REÇUS	2021	2020
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	10,5	10,3

La continuité d'exploitation d'Eurodep SAS est garantie par Astera SA.

Ceux reçus par Oxypharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2021	2020
Engagements reçus relatifs aux emprunts	1,45	2,17

Ceux supportés par Sanacorp Pharmahandel GmbH sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2021	2020
En contrepartie d'emprunts inscrits au passif sous forme :		
• D'hypothèques d'immeubles	2,13	2,63
• Contrats locatifs	0,81	0,14

6 • 2 Pertes actuarielles

En ce qui concerne les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir s'élève à 20,0 M€ au 31.12.2021 (vs 24,7 M€ au 31.12.2020).

6 • 3 Contrats de couverture de taux

Sanacorp avait souscrit en 2015 de nouveaux contrats de couverture de taux à hauteur de 100 M€ sur 7 ans. La situation de l'ensemble des contrats au sein des groupes CERP Rouen SAS et Sanacorp est la suivante :

	2021	2020
Groupe CERP Rouen SAS :		
• Couverture de taux d'intérêts pour la filiale française (swaps)	-	-
• Couverture de taux d'intérêts pour la filiale belge (swaps)	-	-
Sanacorp Pharmahandel GmbH :		
• Couverture de taux d'intérêts pour l'acquisition von der Linde (swaps)	-	-
• Autres contrats de type swaps	132,0	130,0

L'impact de la juste valeur sur les contrats de couverture de taux est une perte latente de 1,14 M€ pour le groupe Sanacorp (vs 2,32 M€ en 2020).

6 • 4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2021 à :

- 76,1 K€ pour les organes d'administration (vs 89,5 K€ en 2020) ;
- 154,7 K€ pour les organes de surveillance (vs 162,4 K€ en 2020) ;
- 3 738,5 K€ pour les organes de direction (vs 3 451,5 K€ en 2020).

6 • 5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2021 à 510,7 K€ pour l'ensemble du groupe ASTERA SA contre un montant de 421,0 K€ en 2020.

6 • 6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2021, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2021	2020
Pôle Répartition	2 368	2 247
Pôle Soins à la personne	686	647
Pôle Solutions à l'officine	151	150
Pôle Solutions à l'industrie	323	302
TOTAL GROUPE	**3 528**	**3 346**

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal. ■■■

6•7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2020 et 2021 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2021	2020
Flux de tresorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	**26 481**	**15 074**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	47 110	46 207
• Variation des impôts différés	(1 028)	(437)
• Plus et moins-values de cession	(854)	(861)
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**71 709**	**59 983**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(9 465)	(15 155)
• Créances	(58 588)	(11 140)
• Dettes	35 282	35 554
= Variation du B.F.R.	**(32 771)**	**9 259**
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**38 938**	**69 242**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(2 025)	(2 091)
• Corporelles	(51 249)	(43 751)
• Financières	(292)	(348)
Cessions d'immobilisations	2 513	2 117
Incidence des variations de périmètre (2)	(8 423)	(2 403)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(59 476)**	**(46 476)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(3 958)	(3 910)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(191)	(200)
Variation du capital en numéraire	(843)	(1 825)
Augmentation des emprunts et dettes financières	25 602	3 024
Diminution des emprunts et dettes financières	(14 924)	(9 158)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**5 686**	**(12 069)**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(14 852)**	**10 697**
Trésorerie d'ouverture	16 216	5 519
Trésorerie de clôture	1 364	16 216

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.
(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 71,7 M€ en 2021, soit une augmentation de + 11,7 M€ par rapport à l'exercice précédent (60,0 M€) essentiellement due à l'augmentation du résultat net (+ 11,4).

Le besoin en fonds de roulement diminuant de - 42,0 M€, il en ressort une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité de - 30,3 M€ (38,9 M€ vs. 69,2 M€ l'exercice précédent).
Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent (53,6 M€ vs. 46,1 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de – 8,4 M€ (vs. un décaissement de - 2,4 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 2,5 M€ (vs. + 2,1 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont supérieurs à l'exercice précédent (59,5 M€ vs. 46,4 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie positif de + 5,7 M€ (vs. un flux négatif de - 12,1 M€ l'exercice précédent) essentiellement du fait du remboursement d'emprunts bancaires.

Au final, la trésorerie nette du groupe a diminué de - 14,9 M€ sur l'exercice 2021.

8 • Evenements post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est intervenu après la date d'arrêté des comptes. ■

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la situation de la filiale CERP SA au regard de la procédure initiée par l'autorité belge de la concurrence.
- La note 3.1 « Application du nouveau règlement ANC 2020-01 » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les changements de méthode résultant de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 12 mai 2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

Comptes sociaux

astera

BILAN

Au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2021	NET AU 31.12.2020
Titres de participation	142 539		142 539	142 539
Titres mis en équivalence	72 166	15 714	56 452	57 154
Autres titres	35		35	35
Prêt				
Total immobilisations financières	**214 740**	**15 714**	**199 026**	**199 729**
Total immobilisations	**214 740**	**15 714**	**199 026**	**199 729**
Avances fournisseurs	**77**		**77**	**27**
Créances clients				
Créances État				
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	11 883		11 883	6 564
Total créances	**11 883**		**11 883**	**6 564**
Banques	96		96	120
Total disponibilités	**96**		**96**	**120**
Charges constatées d'avance				
Total charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF	**226 796**	**15 714**	**211 083**	**206 441**

PASSIF	NET AU 31.12.2021	NET AU 31.12.2020
Capital social	53 123	53 966
Prime et boni fusion	457	457
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	140 878	136 690
Capital et réserves	**200 402**	**197 057**
Résultat de l'exercice	9 354	8 152
Provisions spéciales	910	910
Capitaux propres	**210 666**	**206 119**
Provisions pour risques et charges		
Autres dettes Ets de crédits		
Dettes financières diverses	**239**	**237**
Dettes fournisseurs	**177**	**85**
État		
Total dettes fiscales et sociales		
Autres		
Total dettes diverses		
TOTAL PASSIF	**211 083**	**206 441**

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

	2021	2020
Produits d'exploitation		
Reprise sur provisions		
Autres produits	11	29
Total des produits (1)	**11**	**29**
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	1 250	691
Impôts et taxes assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges (2)	**1 251**	**692**
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	**(1 240)**	**(663)**
Produits financiers (4)	11 585	11 574
Charges financières (5)	991	2 759
Résultat financier (6 = 4 - 5)	**10 594**	**8 815**
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	**9 354**	**8 152**
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
Total des produits exceptionnels (8)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (9)		
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		
Impôts sur les bénéfices (11)		
Total des produits (1 + 4 + 8)	**11 597**	**11 602**
Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)	**2 243**	**3 450**
BÉNÉFICE	**9 354**	**8 152**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2021

I - Les faits marquants de l'exercice

1. Crise Sanitaire

Suite à l'épidémie de Coronavirus, le Groupe ASTERA a continué à mettre en œuvre son plan de continuité d'activité.

Nos activités nous amènent à assurer les livraisons de médicaments et produits de santé ainsi que les services associés auprès des pharmacies d'officine et parapharmacies dans le respect des obligations de service public.

Cette activité étant essentielle en période de crise, des mesures ont été prises pour permettre la continuité des livraisons auprès de nos clients tout en appliquant les mesures de protection assurant la sécurité sanitaire de nos salariés.

Impacts financiers dans les comptes 2021 concernant :

- le compte de résultat : Non significatifs.
- les mesures de soutien : nous n'avons pas bénéficié de prêt garanti par l'Etat ni de mesures financières de soutien de report d'échéances.

À ce jour, il n'est pas possible d'apprécier quels seront en 2022 les impacts financiers ; ils dépendront notamment de la durée de l'épidémie et des mesures gouvernementales.

Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, la direction d'ASTERA n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas. ■■■

■■■ III - Notes sur le bilan

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations corporelles et incorporelles : Néant.

Crédit bail : Néant.

Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

- **Sophese :** Les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 289 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2021 passe à 86,91%.

- **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés :** Les acquisitions de l'exercice concernent uniquement la variation de l'écart d'équivalence .

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de - 14,72 M€ à - 15,71 M€, montant inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2021 ce qui a eu pour conséquence une dépréciation de 0,99 M€.

Autres participations :

- **Sanastera S.p.a. :** Pas de mouvement sur cet exercice.

- **Cerp France :** Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent des frais divers.

8. Capital

Il est composé de 1 061 146 parts sociales ordinaires à 50 € et de 6 540 parts sociales à avantage particulier à 10 €, il a diminué de 842 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES	SORTIES
Nouveaux sociétaires	173 000	
Souscriptions libres	1 332 900	
Affectation participation Coopérative	1 442 250	
Revalorisation de la part sociale	-	
Sorties suite à cessations d'activité		3 790 550
TOTAL	**2 948 150**	**3 790 550**

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Elles concernent l'amortissement dérogatoire de 910 K€ sur des frais d'acquisition de titres qui ont été immobilisés précédemment.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.

Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste «à 2 ans maxi origine» représente des crédits bancaires à court terme.

IV - Notes sur le compte de résultat

1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	11 571 K€
Autres produits financiers	14 K€
Dotation provision sur titres	- 991 K€

4. Produits et charges exceptionnels

Néant.

5. Impôts sur les bénéfices

En raison d'un résultat fiscal négatif, il n'y a pas d'impôts sur les bénéfices de comptabilisés sur cet exercice.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 26,50 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	9 354	Néant	9 354
Résultat exceptionnel		Néant	
TOTAL	**9 354**		**9 354**

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT
Impôt dû sur (a)		
Amortissements dérogatoires	910	(241)
Déficit fiscal cumulé	(6 521)	1 728
Impôt payé d'avance sur (b)		
Néant		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	**(5 611)**	**1 487**
Situation fiscale latente nette	**Néant**	**Néant**

Le taux d'impôt appliqué est de 26,50%.

V - Autres informations

1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 41 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	123 K€
Etat	NS
Groupe	Néant

3. Produits à recevoir

Groupe	3 K€

4. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées :

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	11 883 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	Néant

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de résultat

Produits d'exploitation	11 K€
Charges d'administration de la société	- 360 K€
Dividendes perçus	11 571 K€
Autres produits financiers	14 K€
Dotation provision sur titres mis en équivalence	- 991 K€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Engagements

ENGAGEMENTS DONNÉS	
Engagements donnés relatifs aux emprunts	Néant
Garantie la continuité d'exploitation de la Filiale Eurodep. Cet engagement a été formalisé par une lettre de soutien en date du 29 mars 2022 signée par le président du conseil d'administration d'ASTERA	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires Eurodep	10,5 M€
ENGAGEMENTS REÇUS	Néant

6. Autre évènement

Depuis novembre 2016, une enquête a été ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais n'a pas pu finalement aboutir à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. Cerp SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique va s'ouvrir dont l'issue reste incertaine.
A la date de l'arrêté des comptes, la meilleure estimation du risque, selon le management de Cerp SA et ses conseils, s'établit à 1 million d'euros, montant provisionné à la clôture. ■

IMMOBILISATIONS 2021

(en milliers d'euros)

Tableau 1	VALEUR BRUTE AU 31.12.20	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.21
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Etablissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	71 877	289					72 166
Participations	142 539						142 539
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
TOTAL	**214 451**	**289**					**214 740**

PROVISIONS 2021

(en milliers d'euros)

Tableau 2	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2020	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2021
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires	910									910
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	14 722	991		991						15 714
Sur comptes divers										
TOTAL	**15 632**	**991**		**991**						**16 623**

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2021

(en milliers d'euros)

Tableau 3	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVALENCE					
Filiales françaises											
Sophese	12 565	60 638	87%			39 798			/	1 190	1 071
Eurodep	750	(14 527)	100%			(15 478)			432 334	(5 530)	
Eurolease	1 000	5 489	100%			19 031			21 068	594	
Les Pharmaciens Associés	1 453	6 027	100%			5 760			7 488	796	500
Première Ligne	68	2 483	100%			2 236			3 122	402	
Centrale des Pharmaciens	1 000	5 155	100%			5 105			33 394	426	300
CERP France	427	1 220	33%	159	159				1 249	27	
Filiales étrangères											
Sanastera	282 865	648 604	50%	142 342	142 342				-	57 699	9 700
Participations françaises et étrangères				**65**	**65**						

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

Tableau 4

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES	
		- 1 an	+ 1 an
Créances actif immobilisé			
Prêts (1)			
Autres	8	8	
Créances sur participations			
Créances actif circulant			
Clients douteux			
Clients et comptes rattachés (2)			
Personnel			
État			
Groupe	11 883	11 883	
Autres	77	77	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**11 968**	**11 968**	

DETTES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières				
A 2 ans maxi origine Ets financiers				
A plus de 2 ans origine Ets financiers				
Avances et acomptes bloqués				
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	177	177		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Groupe				
Dettes diverses	239	239		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**417**	**417**		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.
(2) Dont effets à recevoir.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2021	2020	VARIATION
Capital	53 123	53 966	(843)
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	38	38	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVLT	274	274	
Réserve facultative	140 878	136 690	4 188 (1)
Résultat de l'exercice	9 354	8 152	1 202
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires	910	910	
TOTAL	**210 666**	**206 119**	**4 547**

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2021.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6	2017	2018	2019	2020	2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	59 324	56 974	55 791	53 966	53 123
Nombre de parts sociales	1 191 887	1 144 893	1 121 111	1 084 586	1 067 686
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 225	14 732	10 678	10 911	10 345
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12 004	14 359	8 310	8 152	9 354
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	5 639	5 129	3 915	3 964	4 288
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,58	12,87	9,52	10,06	9,69
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10,07	12,54	7,41	7,52	8,76
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,50	0,50	0,25	0,25	0,25
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Oeuvres sociales) (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-

* Equivalent Temps Plein.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 12 mai 2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société CERP Rouen SAS

Personnes concernées : A. Pinton, M. Ayral, D. Lefoulon, C. Lefevre, E. Flahaut, A. Métivier administrateurs communs, ainsi que O. Bronchain directeur général de la société Astera SA et président de la société CERP Rouen SAS.

Convention de trésorerie

Nature, objet : Les sociétés Astera SA et CERP Rouen SAS déterminent le premier jour de l'exercice, soit le 1er janvier de chaque année, le montant permanent prévu de l'excédent de trésorerie de la société Astera pendant toute la durée de l'exercice. Ce montant est bloqué sur un compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés.

Modalités : Le taux de rémunération est le taux de rendement moyen de la trésorerie placée de CERP Rouen SAS de l'exercice minoré de 30 points de base, sans qu'il ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le montant de l'excédent de trésorerie bloqué pour l'exercice a été fixé à 6 000 000 €.

En complément, tout mouvement de trésorerie fluctuant et non permanent est centralisé et géré par CERP Rouen SAS. Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés.

Le taux de rémunération du compte courant est fixé au taux EONIA annuel moyen de l'exercice sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le taux EONIA annuel moyen ne pourra être inférieur à 0,10%.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2021	CERP ROUEN SAS
COMPTE COURANT BLOQUÉ Solde au 31 décembre 2021 Intérêts en 2021	 + 6 000 000 € + 10 200 €
COMPTE COURANT Solde au 31 décembre 2021 Intérêts en 2021	 + 5 500 021 € + 3 637 €

- : charge ou dette pour Astera + : produit ou créance pour Astera.

Conventions de gestion

Nature et objet : Convention administrative de refacturation des services rendus par les collaborateurs CERP Rouen SAS assurant l'ensemble des services administratifs nécessaires au fonctionnement de la société Astera, et principalement la comptabilité générale, la gestion des parts sociales, l'administration juridique et la communication.

Modalités : Les salaires bruts chargés plus une quote-part de 10% des frais généraux sont refacturés avec application d'une clé de répartition en fonction d'unités d'œuvre (ex : nombre de lignes comptables saisies…).

Par ailleurs, il est procédé à la refacturation d'une quote-part de 50% de la rémunérations charges comprises, de Monsieur Armand Pinton, Président du Conseil d'administration d'Astera et Président du Comité de surveillance de CERP Rouen SAS, majorée d'un coefficient de 1,02.

Le montant total pris en charge par votre société au titre de cette convention s'établit à 360 007 €.

• Avec la société Sanastera S.p.A

Personnes concernées : M. Ayral, E. Flahaut, administrateurs communs, ainsi que A. Pinton, président d'Astera SA et vice-président du Conseil de Surveillance de Sanastera S.p.A et O. Bronchain, directeur général de la société Astera SA et président du directoire de Sanastera S.p.A.

Convention de trésorerie courante

Nature, objet et modalités : convention de trésorerie entre Astera SA et Sanastera S.p.A pour effectuer tous mouvements et transferts de trésorerie nécessaires à la marche normale de la société Sanastera S.p.A.

Modalités : Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations sont enregistrées selon leur date de valeur, tant au débit qu'au crédit. Les intérêts sont calculés au taux EURIBOR 1 mois annuel moyen augmenté de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Il est convenu que si le calcul EURIBOR 1 mois augmenté de 20 points de base donne un résultat négatif, alors celui-ci est flooré à 0.

MODALITÉS POUR L'EXERCICE 2021	SANASTERA S.P.A
Solde au 31 décembre 2021 Intérêts en 2021	+ 379 687 € 0 €

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 12 mai 2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier AUBERTY

RSM Paris
Paul-Evariste Vaillant

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement de mon officine.
Développer mon activité de maintien à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.

ASTERA 100% PHARMACIENS

Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente et ma stratégie commerciale
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou 02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen • Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.

astera

Pharmaciens par vocation, Astera par conviction